



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

Evaluation externe du Fonds francophone des Inforoutes

Rapport de synthèse

Décembre 2002



agence intergouvernementale
de la **francophonie**

L'évaluation a été pilotée par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie

- Direction de la programmation et de l'évaluation
- Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF)

et le Comité francophone des Inforoutes

Etude réalisée entre mars et décembre 2002 par les bureaux d'études :

- **TechnoPôle Senc.**, société de conseil en stratégie des technologies de l'information, Canada Québec
- **Johnson & Roy Inc**, société spécialisée en évaluation de programmes, Canada Québec

Experts intervenants :

- Jean Pierre DELWASSE, président de TechnoPôle Senc (delwasse@technopole.com)
- Hélène JOHNSON, présidente de Johnson & Roy Inc (Helene.Johnson@vre.ulaval.ca)
- Jacques GAGNON, consultant pour Johnson & Roy (jac.gagnon@videotron.ca)
- Patrick MORAN, consultant pour Johnson & Roy (PMoran5603@aol.com)
- Amadou TOP, président de OSIRIS, consultant en technologies de l'information et réseau, Dakar, Sénégal (atop@osiris.sn)

Remerciements :

De nombreuses personnes ont rendu possible la réalisation de l'évaluation du Fonds francophone des inforoutes, en particulier les membres du Comité de pilotage de l'évaluation et du Comité des inforoutes. L'équipe d'évaluateurs est reconnaissante pour l'accueil et le soutien constant qui lui ont été offerts par l'Agence de la Francophonie pour faciliter la réalisation de leur mandat. Les évaluateurs tiennent également à remercier les nombreuses personnes qui ont été consultées dans le cadre de ce projet pour leur précieuse collaboration.



SOMMAIRE

3

RESUME DU RAPPORT	5
1 — INTRODUCTION.....	9
2 — METHODOLOGIE	10
2.1 Étape préparatoire (Étape 1).....	10
2.2 Évaluation des projets (Étape 2).....	11
2.3 Évaluation du fonctionnement du Fonds (Étape 3).....	13
2.4 Évaluation des résultats du Fonds en regard de sa mission, ses objectifs et des autres mécanismes de financement multilatéraux (Étape 4).....	14
3 — BILAN FACTUEL DES PROJETS DU FFI.....	15
3.1 Portrait global.....	15
3.2 Importance des subventions reçues	16
3.3 Répartition des projets	17
4 — LES ÉVALUATIONS	23
4.1 Résultats de l'évaluation des projets.....	23
4.2 L'évaluation du Fonds francophone des inforoutes	27
4.3 L'évaluation du contexte politique et linguistique	32
4.4 L'évaluation de l'environnement concurrentiel du FFI	36
4.5 Conclusion de l'évaluation	39
5 — LES RECOMMANDATIONS	43
5.1 De portée stratégique	43
5.2 De portée opérationnelle	48
ANNEXES	
Annexe 1 - Termes de références de l'évaluation externe.....	55
Annexe 2 — Modèle logique du FFI	63
Annexe 3 — Liste des projets visités sur le terrain	64
Annexe 4 — liste des sites web évalués	65
Annexe 5 — Modèle causal.....	66





RÉSUMÉ DU RAPPORT

Créé en 1998, le Fonds francophone des inforoutes (Le Fonds — FFI) finance des projets conçus et réalisés en partenariat multilatéral visant l'accroissement de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le renforcement des compétences locales par la création de contenus numériques francophones en ligne. Il fonctionne par appel à propositions et compte un volet "Jeunes" depuis 1999. Après quatre années d'existence, le Fonds a lancé 8 appels à propositions, à la suite desquels il a soutenu 131 projets dans des domaines très divers. Désireux de faire un premier bilan global de l'action, le Comité des inforoutes, instance décisionnelle représentant les bailleurs du Fonds, a décidé de procéder à son évaluation approfondie.

Au-delà de la volonté de connaître les résultats obtenus par les projets financés, le Comité des inforoutes et le Gestionnaire du Fonds souhaitaient savoir si le Fonds et ses modalités de mise en œuvre lui avaient permis de répondre de façon satisfaisante aux objectifs qui lui avaient été fixés initialement et s'il continue à être performant au regard de la situation qui prévaut aujourd'hui dans les pays francophones en matière de technologies de l'information et des communications. Le mandat d'évaluation comprenait également la formulation de recommandations susceptibles d'aider le Comité à prendre des décisions au sujet des orientations à donner au Fonds à moyen terme.

L'évaluation a été entreprise en mars 2002 par les sociétés canadiennes TechnoPôle snc et Johnson & Roy inc., ainsi que par le consultant sénégalais. Une première phase a permis de recueillir les opinions des membres du Comité des inforoutes, du Gestionnaire du Fonds et de son personnel ainsi que de procéder à l'analyse de la documentation pertinente et des dossiers de projets. Les 131 projets financés ont été étudiés en détail et une base de données a été constituée pour permettre le traitement et le croisement de leurs informations descriptives. La deuxième phase des travaux d'évaluation, conduite au cours du mois de juin 2002, a permis de vérifier sur le terrain les avancées et les résultats des promoteurs des projets financés. Vingt-cinq équipes de projet ont été visitées au Cameroun, au Sénégal, au Maroc, en France et au Canada. Les analyses et les résultats ont été produits au cours d'une troisième phase menée de juillet à septembre 2002. Les conclusions ont été présentées au Comité des inforoutes en octobre 2002. Le présent rapport a été livré en décembre 2002 après que les membres du Comité aient fait part de leurs observations et commentaires à l'équipe d'évaluation.

L'évaluation du Fonds a été une opération d'envergure, conduite par une équipe de six consultants, qui a nécessité une dizaine de déplacements internationaux, a impliqué la participation de plus d'une centaine de personnes, membres du Comité des inforoutes, équipe du Gestionnaire du Fonds et personnel de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, experts externes, participants et bénéficiaires de projets. Elle a nécessité la réalisation d'une enquête électronique et la production de plus de 500 pages de texte, de tableaux statistiques et de graphiques. Ses résultats détaillés sont articulés autour de quatre rapports : le Tome 1 présentait une synthèse des opinions et perception des dirigeants du Fonds ; le Tome 2 était constitué du bilan global des projets financés par le Fonds ainsi qu'une évaluation de leur qualité intrinsèque et du degré de leur appui aux objectifs du Fonds ; le Tome 3 livrait l'évaluation du fonctionnement du Fonds ; le Tome 4 établissait l'évaluation de la situation du Fonds par rapport à son environnement politique et technique. Le présent rapport est une synthèse d'ensemble et regroupe les recommandations issues des différentes facettes de l'évaluation.



Globalement, l'opinion des évaluateurs est à l'effet que le Fonds a respecté les objectifs qui lui avaient été fixés, que ses retombées sont positives et qu'il est bien géré, quoique cruellement sous financé. Le Fonds peut être qualifié de modèle par la multilatéralité de son action, la rigueur de son processus de sélection et l'image d'équité qu'il projette sur son environnement. Depuis sa création, 944 projets lui ont été soumis et les 131 projets acceptés ont totalisé des subventions de 9,8 millions d'euros. Le volet « Jeunes » n'a cependant pas pris son envol, n'ayant permis de supporter que 13 projets sur les 201 reçus. Les projets acceptés touchaient une grande variété de domaines, mais étaient concentrés autour des objectifs éducationnels et de la création de contenus ; les projets ont été moins nombreux dans les domaines de l'économie, de la santé ou de la promotion de la démocratie. Une grande majorité de projets étaient présentés par des porteurs du Nord et laissaient souvent peu de place aux collaborations du Sud. De façon générale, les projets semblent avoir livré les résultats escomptés.

Malgré ces résultats satisfaisants, il faut noter que des difficultés de fonctionnement du Fonds sont causées par l'irrégularité avec laquelle les bailleurs l'alimentent et le niveau des financements accordés, souvent bien inférieurs à ceux annoncés et loin de ceux anticipés au moment de sa création. Le manque de visibilité du Fonds et de son action ne les encourage probablement pas à remédier promptement à cette situation. Le Fonds semble également manquer d'orientations et ne dispose pas de stratégies pour renforcer son action. Pour réduire ces lacunes, le Gestionnaire pourrait jouer un rôle plus déterminant dans la conduite des affaires du Fonds et le Comité des inforoutes pourrait élever son action au niveau de celle d'un conseil d'administration, centré sur la détermination des stratégies, la fixation des objectifs et la vérification des résultats. Un tableau de bord devrait être tenu à cette fin. Enfin, pour conclure cette synthèse des constats, les évaluateurs n'ont pas détecté un autre programme multilatéral qui fasse double emploi avec le Fonds francophone des inforoutes. Le seul autre qui pourrait interférer avec lui est InfoDev de la Banque mondiale, mais celui-ci n'a subventionné qu'un seul de ses quelque cent projets dans un pays de la Francophonie. Des représentations pourraient être faites pour améliorer la collaboration de la Banque mondiale à la réalisation des objectifs du Fonds.

Les commanditaires de l'évaluation du FFI souhaitent une évaluation qui aille un pas plus loin que l'évaluation habituelle axée sur les résultats d'exploitation, le niveau d'atteinte des cibles, les performances organisationnelles et de production du programme. Ils souhaitent obtenir des avis sur sa mission, l'actualité de ses objectifs, et sur toutes les composantes stratégiques appelées à orienter son action. À cet égard, une des premières interrogations à laquelle il fallait répondre était celle de la pertinence et de la continuité du Fonds. Toutes les personnes consultées à ce sujet ont soutenu la nécessité du maintien d'un Fonds orienté vers les technologies de l'information dans la Francophonie, et les évaluateurs sont d'accord avec cette opinion. Il est intéressant de noter cependant que, bien que ne mettant pas en cause le soutien au français par la création de contenus, tout au contraire, l'argumentation en faveur du maintien du Fonds a surtout été développée autour d'objectifs de développement des pays du Sud. Ainsi, dès l'abord, la question de la définition des objectifs du Fonds s'est posée.

L'examen que les évaluateurs ont fait de cette question, à partir des priorités de développement établies lors des conférences internationales de ces dernières années, est à l'effet que le Fonds devrait favoriser, par les projets liés aux inforoutes qu'il subventionne, toute action qui concourt au développement des inforoutes et à la multiplication des points d'accès aux services, à l'expression des diversités culturelles en français, à l'animation et à l'information des populations, à l'amélioration de la transmission du savoir, à l'accessibilité des services de santé, au développement économique durable et à la propagation des valeurs démocratiques. La multilatéralité devrait rester de mise pour la multiplication des retombées qu'elle porte et la constitution de réseaux humains qu'elle génère.



Il y a cinq ans, la plupart des gouvernements, sauf peut-être le gouvernement américain, par la voix de son vice-président Al Gore, et la France, grâce à ses initiatives en télématique, considéraient les inforoutes essentiellement comme des porteurs de communication et de culture. L'universalité de leur usage et les transformations importantes qu'elles ont entraînées dans tous les domaines - commerce, économie, finances, sciences, santé, loisirs - ainsi que dans la façon de poser tous les petits gestes qui constituent l'ordinaire de la vie quotidienne des citoyens des pays les plus « branchés » ont contribué à généraliser leur déploiement et à ramener aujourd'hui à des proportions normales la place qu'on y accorde à la culture et à l'éducation. Les motifs de support au déploiement des inforoutes évoqués lors du sommet de Montréal restent valables encore aujourd'hui, mais doivent être recentrés pour se conformer à cette tendance. Le français a d'ailleurs pris la place qui lui revient sur l'Internet et sa défense ne devrait plus être le principal motif de l'action du Fonds.

La question qui peut se poser, une fois ces conclusions établies, est « comment un fonds aussi modeste peut-il contribuer aussi largement à l'expansion des inforoutes dans les 55 pays de la Francophonie ? ». Sans viser le développement des infrastructures, l'objectif du Fonds doit être de contribuer à la sensibilisation des États, des opérateurs de réseaux de télécommunications, des entreprises, des ONG et du public à l'intérêt et à l'utilité des inforoutes dans tous les domaines. Son moyen d'action est le support à la réalisation de projets qui doivent prendre un caractère exemplaire pour avoir un effet d'entraînement. La plupart des pays du Nord ont procédé de cette façon et ont contribué à inscrire les inforoutes au rang des moyens importants de développement dans les préoccupations de leurs agents économiques et sociaux. Les pays du Sud ne peuvent pas se permettre la mise sur pied de tels programmes, le dynamisme de la Francophonie à cet égard la servira en même temps qu'elle servira ses pays membres.

La création du Fonds francophone des inforoutes a résulté d'une intuition à l'effet que les inforoutes deviendraient un puissant instrument de progrès, qu'elles seraient exploitées rapidement et massivement par les pays du Nord et que l'absence des pays du Sud dans cette course les éloignerait de nouveau des cibles du développement, plus brutalement et profondément que lors d'aucune des révolutions industrielles antérieures. L'intuition était bonne ; l'évolution des inforoutes en a donné la preuve. Malheureusement les cibles n'étaient pas suffisamment porteuses en termes de développement économique pour influencer les opérateurs de réseau de télécommunications et les industries de relais des pays du Sud. Les infrastructures sont restées très insuffisantes et l'accès aux services ne s'est pas développé comme il aurait pu.

Les mêmes motifs ont fait en sorte que le Fonds, originalement promis à des budgets conséquents, est resté un peu marginal dans les stratégies de développement des pays membres. À quelques exceptions près, les pays du Nord situés au cœur de la Francophonie - France, Belgique, Suisse, Canada - financent l'essentiel des ressources du Fonds, avec des hauts et des bas. Le Fonds s'est donc refermé sur la faiblesse de ses moyens et le caractère un peu étriqué de ses cibles ; il n'a effectué que la moitié de sa tâche, celle de distribuer les fonds collectés ; il ne s'est pas attaqué à l'aspect « promotion » de son action et au recrutement de bailleurs et de « supporters ».

Le questionnement des membres du Comité des inforoutes relativement aux performances du Fonds résulte d'une certaine fatigue de conduire le Fonds sur une route droite, sans surprise ni relief, et dont ils ne savent pas où elle les emmène. Ils ont l'impression d'aller nulle part et voient leur moteur perdre de sa puissance avec le temps. Ils ne disposent pas des éléments nécessaires au développement d'une vision stratégique ; il n'y a pas de plan à long terme ; il n'y a pas de défi à relever autre que celui de survivre.

Une action de relance vigoureuse est indispensable. La vision établie, et le rapport d'évaluation en propose les éléments essentiels, le programme de relance devrait se poursuivre par la tenue d'une



conférence sur les priorités et les besoins, organisée sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie pour bénéficier de toute la visibilité requise auprès des chefs d'État. Un programme de recrutement suivrait, dont l'exécution serait présidée par l'Administrateur général, accompagné d'une démarche active de recherche de porteurs de projets potentiels dans chaque pays. Une contribution particulière des membres actuels devrait permettre au Fonds de combler le premier budget de sa deuxième ère.

Pour illustrer son souci de favoriser l'insertion pleine et entière des jeunes dans la Francophonie, le volet « Jeunes » du programme devrait faire l'objet d'un concours dans tous les pays membres, présidé par les autorités politiques locales. Les médias locaux devraient être appelés à contribuer à la promotion du concours.

Pour l'équipe d'évaluation, le Fonds n'a pas d'équivalent ; il n'est pas seulement utile, il est indispensable pour la santé de la Francophonie. Il faut que ses administrateurs, le Comité des inforoutes et l'Agence, le propulsent à une altitude qui corresponde à ses objectifs.



1 — INTRODUCTION

Créé en 1998, le Fonds francophone des inforoutes finance des projets conçus et réalisés en partenariat multilatéral visant l'accroissement de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le renforcement des compétences locales par la création de contenus numériques francophones en ligne. Il fonctionne par appel à propositions et compte un volet "Jeunes" depuis 1999. Après quatre années d'existence, le Fonds a lancé 8 appels à propositions, à la suite desquels il a soutenu 131 projets dans des domaines très divers. Désireux de faire un premier bilan global de l'action, le Comité des inforoutes, instance décisionnelle représentant les bailleurs du Fonds, a décidé de procéder à son évaluation approfondie.

Au-delà de la volonté de connaître les résultats obtenus par les projets financés, le Comité des inforoutes et le Gestionnaire du Fonds souhaitaient savoir si le Fonds et ses modalités de mise en œuvre lui avaient permis de répondre de façon satisfaisante aux objectifs qui lui avaient été fixés initialement et s'il continue à être performant au regard de la situation qui prévaut aujourd'hui dans les pays francophones en matière de technologies de l'information et des communications. Le mandat d'évaluation comprenait également la formulation de recommandations susceptibles d'aider le Comité à prendre des décisions au sujet des orientations à donner au Fonds des inforoutes à moyen terme.

L'évaluation du Fonds francophone des Inforoutes a été une opération d'envergure, impliquant une équipe de six consultants, une dizaine de déplacements internationaux. Elle a impliqué la participation de plus d'une centaine de personnes, membres du Comité des inforoutes, équipe du Gestionnaire du Fonds et personnel de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, experts externes, participants et bénéficiaires de projets, ainsi que des visites dans six pays de la Francophonie. Elle a nécessité la réalisation d'une enquête électronique et la production de plus de 500 pages de texte, de tableaux statistiques et de graphiques. C'est cette production qui est résumée dans le présent rapport.

L'évaluation du Fonds a été une opération complexe parce que visant un domaine de pointe, mal maîtrisé par la plupart des interlocuteurs, mal maîtrisé par les autorités de la plupart des États membres et, même, mal maîtrisé par les porteurs de projets. Il s'agit donc d'une évaluation de programme dont les aboutissements n'étaient pas concrètement cernés, une évaluation d'un programme visant un futur mal appréhendé, tout en incertitudes et fait de visions concurrentes. Et pourtant, à tous les niveaux – gouvernements, experts, ONG et grand public – les collectivités sont convaincues des leviers de développements et de progrès que pourrait représenter l'exploitation des nouvelles technologies de l'information promues par le FFI. L'intervention dépassait donc grandement le cadre normal de l'évaluation de programme ; elle s'adressait à l'évaluation de pertinence et à la justesse politique de l'action des pays de la Francophonie.

Le défi en était d'autant plus grand et l'équipe d'évaluation n'a ménagé ni effort, ni démarche pour s'assurer de fournir toutes les réponses qui étaient attendues de sa part. Le mandat était ambitieux ; il commandait une action à la même hauteur. Les résultats en sont ici soumis de façon globale, pour une large publication, et les membres de l'équipe d'évaluation souhaitent que les bailleurs, les partenaires et les bénéficiaires y trouvent les réponses pour guider leurs actions à venir. Ils souhaitent que les États disposent, à partir de cette évaluation, de meilleures assises pour asseoir leur coopération et faire valoir les avantages de la multilatéralité au bénéfice de toute la Francophonie, particulièrement des nations du Sud.

Après une description des méthodologies utilisées pour conduire l'évaluation, deux chapitres de ce rapport synthèse final sont consacrés aux résultats les plus significatifs de l'évaluation du



Fonds : le bilan factuel des actions et l'évaluation du programme sous ses différentes facettes : effets des projets subventionnés, gestion du programme et situation concurrentielle du programme. Le quatrième chapitre de ce document est un avis sur les effets du Fonds, ses faiblesses actuelles et les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour lui donner toute sa portée. Le dernier chapitre présente les trente-huit recommandations dont les évaluateurs jugent l'application essentielle pour donner toute sa portée au Fonds à un coût abordable pour la collectivité des bailleurs.

L'équipe d'évaluation espère que les efforts financiers, matériels et humains que le Fonds a consacrés à cette démarche constitueront un investissement rentable au service des collectivités de la Francophonie auxquelles le programme est plus particulièrement destiné.

2 — MÉTHODOLOGIE

L'évaluation d'un programme aussi innovant que le Fonds francophone des inforoutes est une entreprise complexe. Cette complexité s'explique par la multiplicité des objectifs poursuivis, le travail d'équipe en contexte multiculturel et multidisciplinaire ainsi que la grande diversité des projets retenus par l'Agence. La présente évaluation a donc exigé qu'un grand soin soit mis pour définir un cadre et une méthodologie qui puissent répondre aux exigences du mandat. Les évaluateurs ont utilisé une variété de méthodes, aussi bien quantitatives que qualitatives, pour recueillir l'information nécessaire, pour analyser et synthétiser cette information, bref, pour la « faire parler ». Tout au long des travaux, l'équipe d'évaluateurs a collaboré étroitement avec le Comité de pilotage mis en place par l'Agence pour assurer la bonne conduite de l'étude. L'équipe s'est également assurée de bien prendre en compte les avis du Comité de pilotage et du Comité des inforoutes relativement à la teneur et aux conclusions des rapports d'étapes et à celles du rapport synthèse provisoire.

La méthodologie générale retenue pour l'évaluation du Fonds, élaborée à partir des termes de référence de l'appel à proposition de l'Agence, distinguait trois objets d'analyse :

- les projets subventionnés ;
- le fonctionnement du Fonds ;
- les résultats du Fonds par rapport à ses objectifs et aux autres mécanismes de financement multilatéraux.

Pour réaliser ces analyses, les évaluateurs ont procédé par étapes successives incluant une étape préparatoire pour établir le cadrage définitif de l'évaluation et pour acquérir une connaissance suffisamment approfondie des mécanismes régissant le FFI. Dans les paragraphes qui suivent, la description de la méthodologie est présentée pour chacune des étapes de la démarche d'évaluation.

2.1 Étape préparatoire (Étape 1)

L'équipe d'évaluation s'est attardée en premier lieu à établir la nature des informations requises pour répondre aux différentes questions d'évaluation intégrées dans le cahier des charges rédigé par l'Agence. Ensuite, quatre membres de l'équipe d'évaluation, incluant un spécialiste des technologies de l'information provenant des pays du Sud, se sont rendus à Paris en vue de prendre contact avec le Comité de suivi de l'évaluation ainsi qu'avec des membres du Comité des inforoutes. Cette visite avait pour but de clarifier certains aspects du mandat, de prendre



connaissance des perceptions de personnes directement concernées par le programme sous examen et de repérer la documentation disponible. L'information pertinente se trouvait, entre autres, dans les dossiers de projets.

La planification de la collecte d'informations supplémentaires a démarré par la construction de tableaux permettant de croiser les questions avec les différentes sources d'information susceptibles d'y apporter des éléments de réponses. Pour recueillir les nouvelles données requises, les sources d'information suivantes ont été identifiées : visites de promoteurs et de partenaires sur le terrain, examen des sites Web produits dans le cadre des projets et, pour élargir le champ de collecte d'information, réalisation d'une enquête électronique pour recueillir les perceptions d'un plus grand bassin d'intervenants. Lorsque possible, plusieurs sources d'information ont été mises à profit pour répondre à une même question ; la triangulation des données faisant partie des moyens privilégiés par les évaluateurs pour assurer la rigueur de l'analyse et accroître la crédibilité des résultats. Après avoir identifié la nature des nouvelles informations requises, il a été possible d'élaborer divers outils pour les recueillir, en l'occurrence les plans d'entrevue et les questionnaires à administrer aux différents groupes de personnes concernés par les projets.

Enfin, pour se donner une compréhension globale et commune du FFI, les évaluateurs ont construit un modèle logique du Fonds, une représentation qui illustre de manière schématique ses principaux éléments constitutifs. Le modèle logique indique donc successivement, la mission du FFI, les objectifs poursuivis, la nature des interventions, les ressources (intrants) utilisés, les activités de production, les produits (extrants) et enfin, les résultats visés à court, à moyen et à long terme. On retrouve le modèle logique en Annexe 1 du présent Rapport final.

2.2 Évaluation des projets (Étape 2)

L'évaluation a porté sur les projets retenus pour financement dans le cadre des huit premiers appels lancés par le Fonds de 1998 à 2001. Le traitement d'une information aussi abondante et diversifiée ajoutait un élément de complexité supplémentaire à l'opération, d'où la nécessité d'avoir recours à des méthodes d'analyse et de synthèse efficaces. Pour réaliser le bilan factuel de l'ensemble des projets, ainsi que l'étude plus détaillée d'un certain nombre d'entre eux, l'équipe d'évaluation a opté pour deux principaux types d'outils de traitement de l'information : une base de données quantitatives constituée à l'aide des logiciels *File Maker Pro 5.5* et *Microsoft Excel* et une série de tableaux synthèses résumant l'information qualitative provenant de sources diverses.

● **Bilan factuel**

Un bilan factuel a été réalisé à partir des données contenues dans les 131 dossiers de demande de financement des projets retenus. Pour choisir les informations appropriées, la démarche utilisée a compris, entre autres, la consultation de la fiche de synthèse présentée dans le *Guide du proposant* qui résume les informations de base relatives aux projets. À ces informations de base, l'équipe d'évaluation a ajouté un certain nombre d'indicateurs qui mettent en lumière les caractéristiques spécifiques de chaque projet. Ces données ont servi à dresser le bilan factuel de l'ensemble des projets financés.

● **Évaluation sur dossier de l'ensemble des projets retenus**

Aux indicateurs descriptifs utilisés pour dresser le bilan factuel, les évaluateurs ont ajouté plusieurs éléments d'appréciation du projet qu'ils ont examiné sous divers aspects. Pour ce faire, une côte d'appréciation allant de 1 à 10 a été attribuée à chaque projet en fonction des critères



suivants : pertinence et utilité du projet, bénéfices et avantages du projet, conception/planification, faisabilité, partenariat et qualité globale (moyenne des autres dimensions). Ces cotes d'appréciation ont également été consignées dans la base de données afin de rendre possible leur croisement avec des variables descriptives.

● Visites sur le terrain

Les visites sur le terrain ont servi à compléter les renseignements obtenus lors de l'étude des dossiers des projets. En effet, à elles seules, ces données ne pouvaient pas suffire pour résumer la réalité complète et complexe du terrain, pour apprécier la qualité de la mise en œuvre des projets et pour déterminer les résultats tangibles obtenus.

La mission en Afrique s'est déroulée du 3 au 22 juin 2002. L'équipe de la mission était constituée de deux évaluateurs, un spécialiste en évaluation du Nord et un spécialiste des technologies de l'information et des communications du Sud. La visite a commencé par le Cameroun, s'est poursuivie par le Sénégal pour la deuxième semaine et s'est terminée au Maroc. Des entrevues ont été réalisées concernant 21 projets différents, 6 avec des promoteurs et 15 avec des partenaires. Par ailleurs une entrevue s'est également déroulée en Afrique avec un expert des comités de sélection des projets. La mission en France s'est déroulée du 17 au 21 juin et a permis de réaliser six visites, dont trois de promoteurs de projets qui avaient fait l'objet d'une visite en Afrique. L'équipe d'évaluation a donc profité de ses besoins de communications directes avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie pour visiter d'autres partenaires ou promoteurs parisiens. La liste des projets dont les promoteurs ou les partenaires ont fait l'objet d'une visite se trouve à l'Annexe 2.

Les visites sur le terrain avaient pour but de juger de la qualité des réalisations tout en tenant compte du contexte dans lequel elles s'inscrivaient. Voici les objectifs visés par les visites sur le terrain :

- connaître le point de vue des promoteurs d'un projet subventionné sur les différents aspects du processus mis en place par le FFI ;
- déterminer si le niveau de préparation et de conception du projet est adapté aux résultats recherchés par les porteurs de projets ;
- apprécier la mise en œuvre d'un projet ainsi que ses modalités de gestion ;
- mesurer l'atteinte des objectifs visés initialement par un projet de même que les principaux facteurs facilitant ou non l'obtention de tels résultats ;
- déterminer la contribution du projet et son impact relativement aux objectifs poursuivis par le Fonds ;
- dégager des pistes d'action pour l'avenir.

Lorsque possible, la transmission des guides d'entrevue quelques jours avant la réalisation de l'entretien permettait aux interlocuteurs de se préparer pour les échanges avec les évaluateurs. Dès le début de l'entrevue, les objectifs visés étaient rappelés, de même que l'objet de la démarche générale : l'évaluation du programme, plutôt qu'une vérification administrative et comptable. Grâce à ces précisions, les interlocuteurs étaient rassurés et pouvaient s'exprimer par la suite librement sur chaque thème.

L'équipe d'évaluation a ensuite consigné l'information recueillie dans une grille synthèse élaborée en lien avec les questions d'évaluation. L'exercice s'est terminé par un jugement relatif au niveau de performance ; cette cote qualitative variant de - à +++ a été utilisée pour apprécier le degré d'atteinte des objectifs initialement visés par le projet.



● Évaluation des sites Web

Comme la plupart des projets retenus comprenaient la construction d'un site Web et la réalisation d'éléments associés (base de données, forum de discussion, etc.), l'évaluation des sites Web dont l'adresse figurait sur le site du FFI a d'abord été effectuée en fonction des éléments présents. Ainsi, l'équipe d'évaluation a extrait des dossiers des projets retenus les diverses dimensions des sites Web mentionnés, puis elle a visité les sites Web dont elle avait pu obtenir l'adresse et elle y a relevé les éléments contenus. Enfin, elle a fourni des commentaires d'appréciation et a terminé en donnant une cote de performance au site Web sur une échelle similaire à celle qui a été utilisée pour les deux sources de données précédentes, soit une cote variant de - à +++ pour illustrer le niveau d'atteinte de résultats.

Une seconde approche a aussi été utilisée pour évaluer la qualité des sites Web ; il s'agissait d'une appréciation de la qualité intrinsèque du site par rapport à des critères reconnus dans le milieu des technologies de l'information, en l'occurrence la présentation du site, son organisation, la gestion de la navigation, l'Interactivité et la promotion.

La liste des projets dont le site Web a fait l'objet d'une appréciation figure à l'Annexe 3.

● Enquête électronique

Bien que l'enquête électronique ne constituait pas en soi un élément central du processus d'évaluation, elle avait comme objectif d'étendre la portée de l'enquête terrain et de confirmer ou de nuancer certaines tendances identifiées au moyen des autres sources d'information. L'enquête visait trois clientèles cibles : les responsables (signataire ou coordonnateurs) de projets financés, les partenaires de ces derniers, et enfin, les promoteurs de projets non retenus par le Fonds. Des questionnaires distincts ont été élaborés pour chacun de ces groupes et ont ensuite été mis en ligne et traités à l'aide d'un outil informatique spécialisé pour la réalisation d'enquête, le logiciel *Le Sphinx*.

Le procédé choisi pour solliciter la participation des répondants potentiels a été le courrier électronique. Une liste exhaustive de près de 500 adresses électroniques a été constituée à partir de sources variées : listes fournies par le Fonds, dossiers de projet, documents de suivi, informations recueillies lors des visites sur le terrain, informations disponibles sur les sites Web des projets, etc. Il est important de noter qu'il n'y avait aucune façon de vérifier à l'avance la validité des adresses électroniques dont la liste d'envoi était constituée. Un courrier électronique a donc été expédié à quelque 500 destinataires potentiels sollicitant leur participation à la réalisation de ces enquêtes électroniques. Deux messages de rappel ont été envoyés à des intervalles de 15 et 30 jours après l'envoi du message initial. Un hyperlien a aussi été placé sur la page d'accueil du site Web du FFI. Ainsi, les répondants potentiels pouvaient compléter les questionnaires directement via le Web, sans nécessiter d'intervention ni de manipulation de la part de l'équipe d'évaluation.

2.3 Évaluation du fonctionnement du Fonds (Étape 3)

L'équipe d'évaluation a observé le fonctionnement du Fonds sous ses différents aspects à partir de plusieurs sources d'information. Les constats s'appuient essentiellement sur les sources suivantes : les entrevues réalisées en France et Afrique en juin 2002 auprès des promoteurs et des partenaires des projets, les entrevues réalisées avec des membres du Comité des experts, les résultats de l'enquête électronique et, enfin, les entrevues réalisées en mars et juin 2002 à Paris auprès des membres de la Direction du Fonds et du Comité des informateurs. Les constats prennent



la forme d'analyses réalisées en réponse aux questions des termes de référence. Elles portent sur les aspects suivants du fonctionnement du Fonds : les communications, le processus d'accueil des projets, le processus de sélection des projets, le processus de gestion et de suivi des projets et l'organisation du Fonds.

2.4 Évaluation des résultats du Fonds en regard de sa mission, ses objectifs et des autres mécanismes de financement multilatéraux (Étape 4)

L'évaluation des résultats du Fonds en regard de sa mission s'appuie sur l'analyse qui relève le nombre de projets subventionnés qui ont contribué à la réalisation des éléments du plan d'action de Montréal. Quant aux résultats obtenus en regard de ses objectifs, l'analyse distingue l'importance relative des deux objectifs mentionnés, soit, d'un côté, la promotion et le développement de contenus francophones sur l'Internet, et de l'autre côté, l'exploitation des technologies de l'information comme instrument de développement.

Une revue des écrits a été réalisée pour décrire la situation générale de la Francophonie et l'évolution de la place du français sur Internet. Compte tenu de la complexité du sujet, les évaluateurs sont conscients que cette recension de quelques études parmi les plus pertinentes est loin d'être exhaustive. L'exercice a néanmoins permis de situer la valeur ajoutée du Fonds par rapport aux différents mécanismes et programmes existants qui ont pour mission d'accroître la place de la langue française dans le domaine des inforoutes.

En octobre 2002, les cinq membres de l'équipe d'évaluation sont retournés à Paris. Des rencontres plus ou moins formelles ont alors permis des échanges entre les évaluateurs, les responsables de l'Agence et du FFI ainsi que le personnel du Fonds pour apporter les précisions finales à l'évaluation. Enfin, une présentation formelle des résultats de l'évaluation accompagnée du dépôt d'un rapport synthèse provisoire incluant une liste argumentée de recommandations, a été réalisée devant un certain nombre de membres du Comité des inforoutes. Au cours de cette rencontre, il a été convenu qu'une copie de l'ensemble des rapports produits au cours de la présente évaluation serait acheminée à chacun des membres du Comité des inforoutes. Ces derniers ont été invités à faire part de leurs commentaires qui ont été transmis aux évaluateurs à la fin du mois de novembre. Ces commentaires ont été pris en compte lors de la rédaction du rapport synthèse final.



3 — BILAN FACTUEL DES PROJETS DU FFI

Le bilan factuel des projets soutenus par le FFI présente l'état de l'activité du FFI à travers les projets suscités, les financements accordés, les réalisations de projets et les retombées économiques et sociales qui s'ensuivent dans les pays de la Francophonie. Il a été réalisé à partir des données contenues dans les dossiers de demande de financement des projets retenus.

3.1 Portrait global

L'analyse du portrait global repose sur les huit premiers appels de propositions, soit deux appels par année depuis 1998. Le tableau suivant en cerne les éléments d'ensemble :

Portrait global du Fonds francophone des inforoutes									
Projets reçus	197	88	205	90	101	118	76	69	944
Projets retenus	30	15	20	22	12	16	12	4	131
Financement accordé (en milliers d'euros)									
Volet Général	2 273	888	1 515	1 706	705	1 347	892	263	9 589
Volet Jeunes	-	-	-	47	83	56	15	-	201
Total	2 273	888	1 515	1 753	788	1 403	907	263	9 790
Financement demandé (en milliers d'euros)									
Volet Général	4 723	1 415	1 799	1 849	839	1 771	1 261	411	14 068
Volet Jeunes	-	-	-	52	88	60	17	-	217
Total	4 723	1 415	1 799	1 901	927	1 831	1 278	411	14 285
Coût des projets (en milliers d'euros)									
Volet Général	9 070	2 667	3 782	4 062	1 569	3 336	3 747	1 185	29 418
Volet Jeunes	-	-	-	108	120	192	24	-	444
Total	9 070	2 667	3 782	4 170	1 689	3 528	3 771	1 185	29 862
Projets terminés ⁽²⁾	13	7	8	1	0	0	0	0	29

Le nombre de projets reçus est de 944, ce qui démontre l'intérêt suscité par le FFI et la probabilité qu'il répond à un besoin crucial. Parmi les projets reçus, 131 ont été retenus, dont 118 (90 % du total) pour le volet « Général » et 13 (10 % du total) pour le volet « Jeunes » en vigueur depuis le quatrième appel de propositions.

Le montant des aides accordées aux projets a été de 9,8 millions d'euros presque entièrement consacrés au volet « Général » (98 % des aides versées). Les deux premières années de l'existence du Fonds, soit 1998 et 1999 ont été les plus fructueuses avec des déboursés d'environ 3,4 millions d'euros par année ou 65 % du total. Les déboursés ont chuté sensiblement pour l'année 2000 avec 2,2 millions d'euros et encore plus pour 2001 avec 1,2 million d'euros.

Par ailleurs, les promoteurs ont demandé 14,3 millions d'euros pour leurs projets, dont 98 % dans le volet « Général » et 2 % dans le volet « Jeunes ». Le coût des projets s'est élevé à 29,9 millions

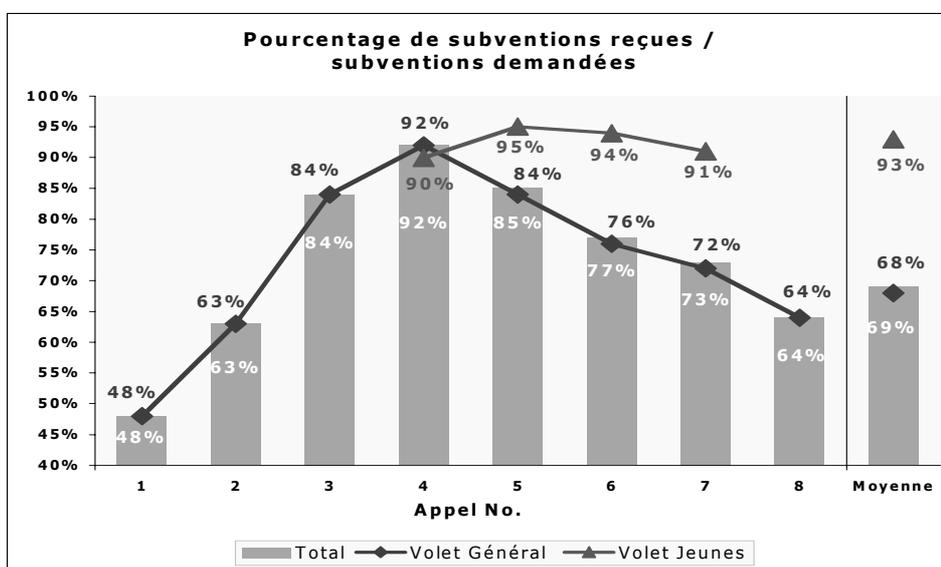


d'euros et encore là, on observe que le montant du volet « Général » est nettement plus élevé que le volet « Jeunes ».

3.2 Importance des subventions reçues

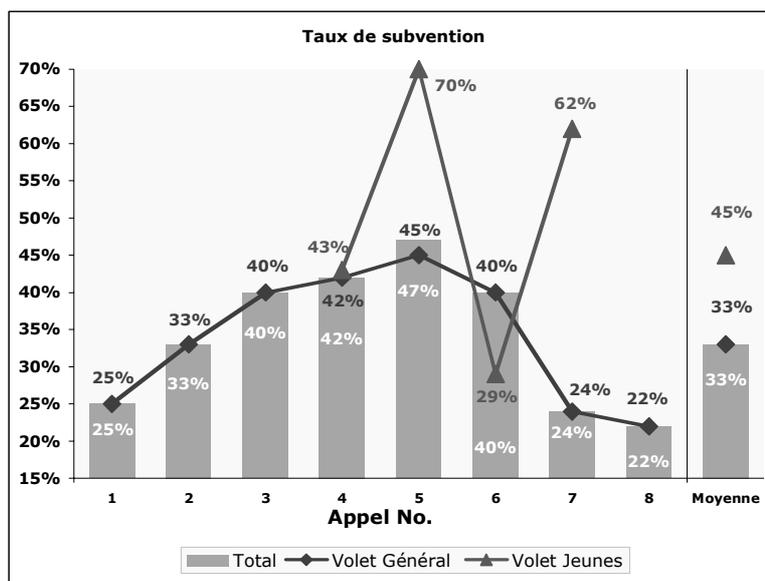
La moyenne de subvention des projets a été de 81 270 € pour le volet « Général » et de 15 460 € pour le volet « Jeunes ».

Les promoteurs de projets ont été satisfaits dans leurs demandes de financement à 69 % en moyenne ; les projets « Jeunes » ont reçu une proportion plus élevée de leurs demandes avec 93 %. Le niveau de ce taux démontre que le Fonds est sensible à l'importance de l'aide accordée pour la réalisation des projets et est soucieux de respecter la planification effectuée en donnant le maximum de fonds éligibles.



Les projets retenus montrent un taux de subvention moyen (subvention accordée / coût total) de 33 % (45 % pour les projets du volet « Jeunes »). Ce taux laisse apparaître un apport important d'autofinancement des partenaires aux projets, de même que l'utilisation d'autres sources de financements. Les principales sources indiquées aux dossiers sont les gouvernements ou les agences des pays promoteurs, les universités, etc.



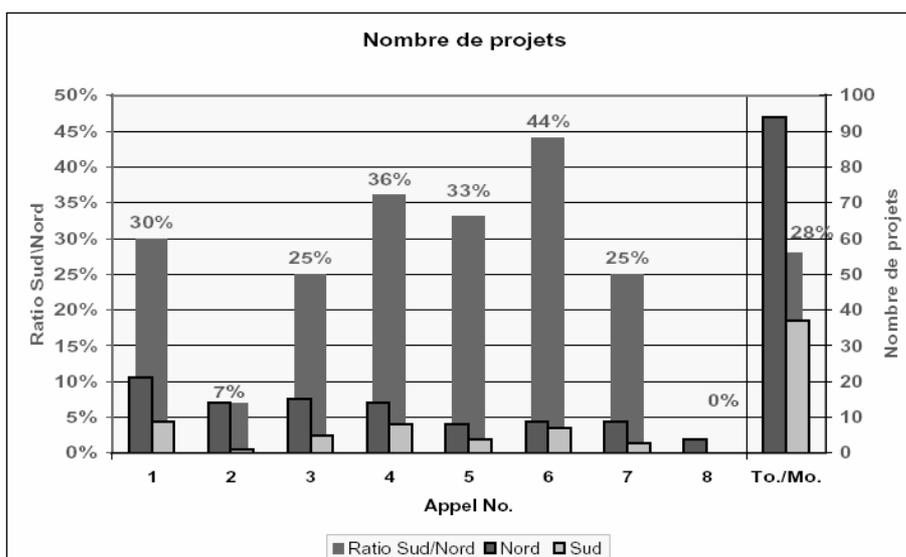


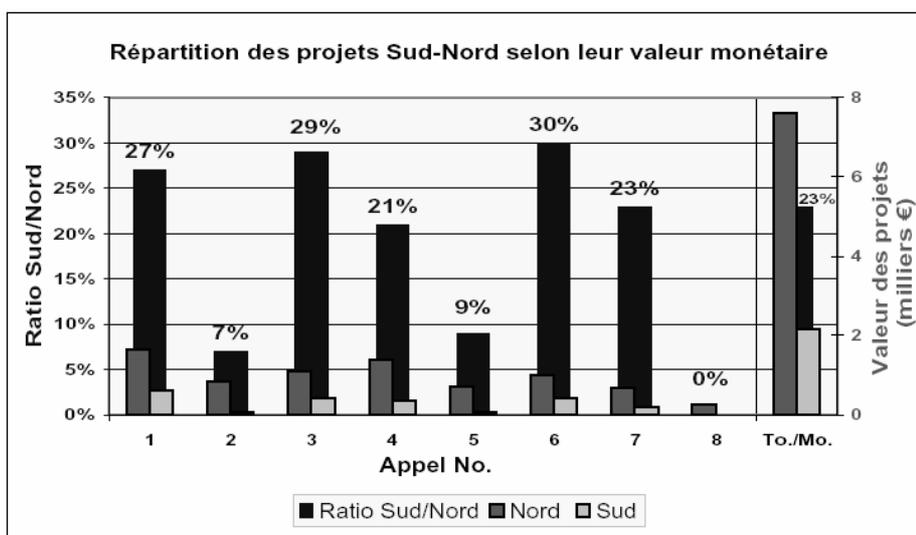
3.3 Répartition des projets

● Nord-Sud

Les projets ont été regroupés selon les blocs Nord et Sud, les projets provenant de promoteurs de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord formant le bloc « Nord » et les autres le bloc « Sud ».

En examinant le graphique ci-dessous, on voit que le nombre de projets retenus par des promoteurs du Sud a été en moyenne de 28 % pour tous les appels. Après avoir été faible au début du programme, le Sud a atteint un maximum de 44 % des projets à l'appel No 6, mais il a décliné fortement par la suite.

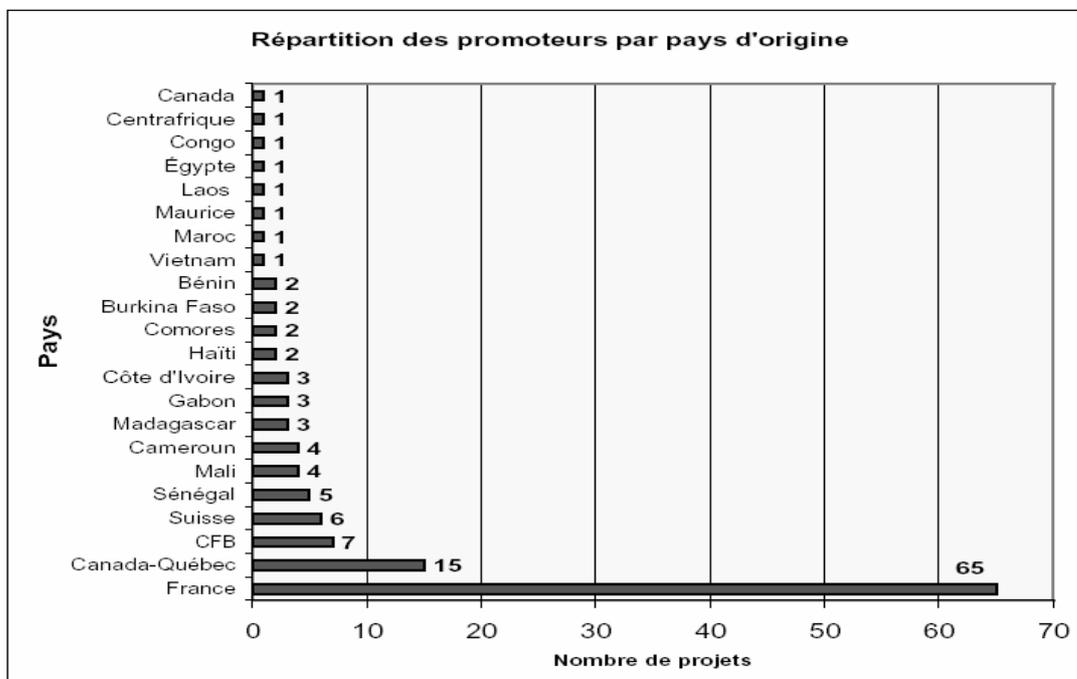




Si l'on prend la valeur monétaire des projets, le Sud est encore plus désavantagé avec seulement 23 % de la valeur de l'ensemble des projets. La situation évolue en dents de scie au rythme des appels.

● Pays d'origine des promoteurs

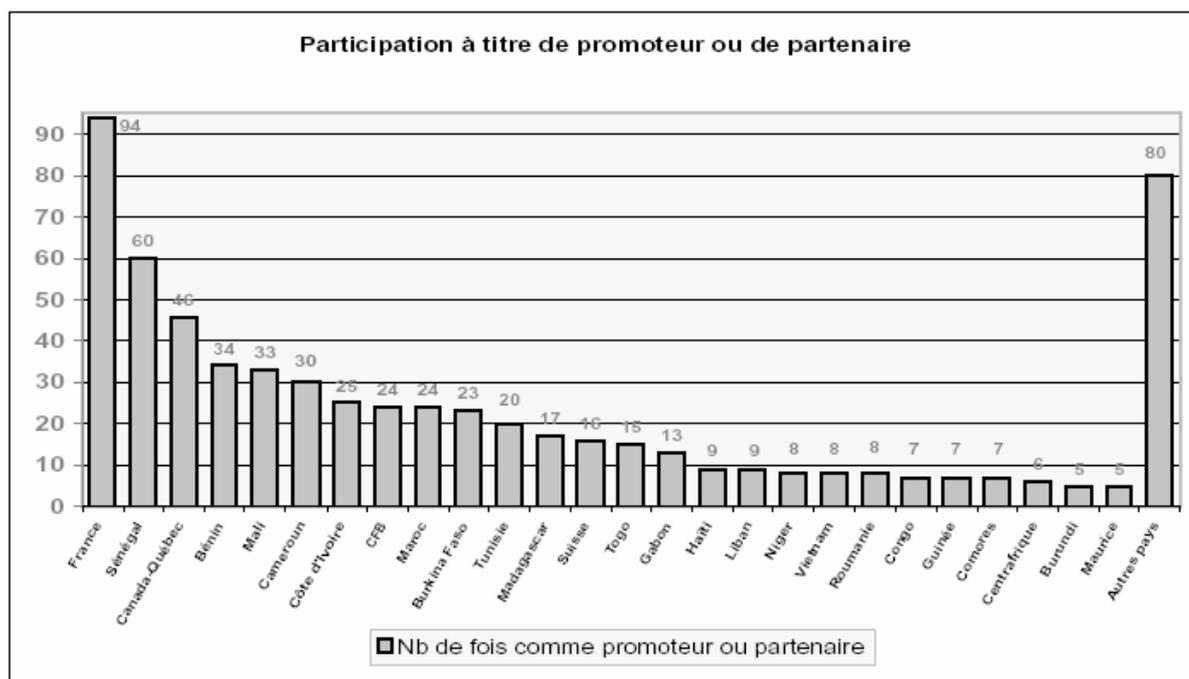
Les promoteurs provenant de la France accaparent le plus grand nombre de projets avec la moitié des projets (65), suivis de ceux du Canada - Québec, avec 15 projets ou 11 %. Les autres pays viennent loin derrière ; le Sénégal se classe premier parmi les pays du Sud, ayant obtenu le plus grand nombre de projets financés, soit 5.



● Pays participants

Une distribution des pays a aussi été établie en tant que participants à titre de promoteur ou de partenaire dans les projets. On peut constater ici que les pays les plus importants, contrairement aux pays promoteurs du graphique précédent, se distribuent beaucoup plus également. Ainsi la France occupe encore le premier rang comme participant dans 94 projets retenus, mais le Sénégal se classe deuxième avec 60 participations. De plus, plusieurs autres pays d'Afrique font sentir leur présence, puisqu'on peut constater que 8 pays de cette région ont des participations dans au moins 20 projets.

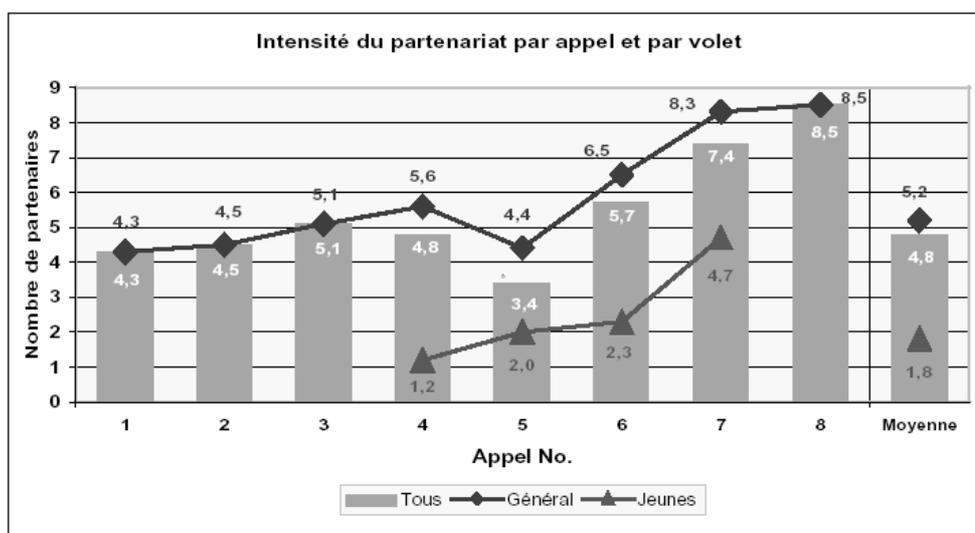
Au total, on peut remarquer une grande diversité de pays participants, soit 60, dont certains même en-dehors des pays de la Francophonie.



● Intensité du partenariat

Le nombre moyen de pays participants par projet a été de 5,2 pour les projets du volet « Général » et de 1,8 pour le volet « Jeunes ». Ces données font état d'une présence moins importante de partenaires dans les projets « Jeunes ». Si on ne considère que les projets du volet « Général », on observe une tendance à l'accroissement du nombre de participants d'appel en appel.

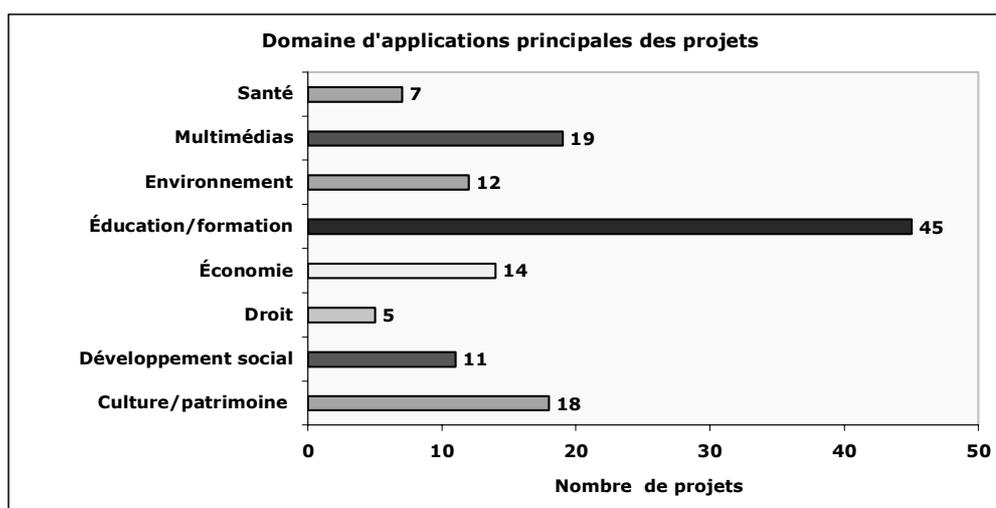




● Thèmes

En nombre, ce sont les projets en « éducation/formation » qui sont les plus importants, soit 45 projets ou 34 % du total. Ces projets ont trait à l'enseignement et à la formation aux technologies de l'information, sur place ou à distance, à la réalisation de projets éducatifs à fort contenu en technologies de l'information, et à de l'autoformation. Si on ajoute les projets en « culture/patrimoine » - création de réseaux d'art, numérisation et diffusion de contenus artistiques, littéraires et musicaux, valorisation et conservation des us et coutumes des établissements humains, qui sont au nombre de 18 projets (14 %), on constate que la moitié de l'ensemble des projets retenus sont directement reliés à la mission première de l'Agence de la Francophonie.

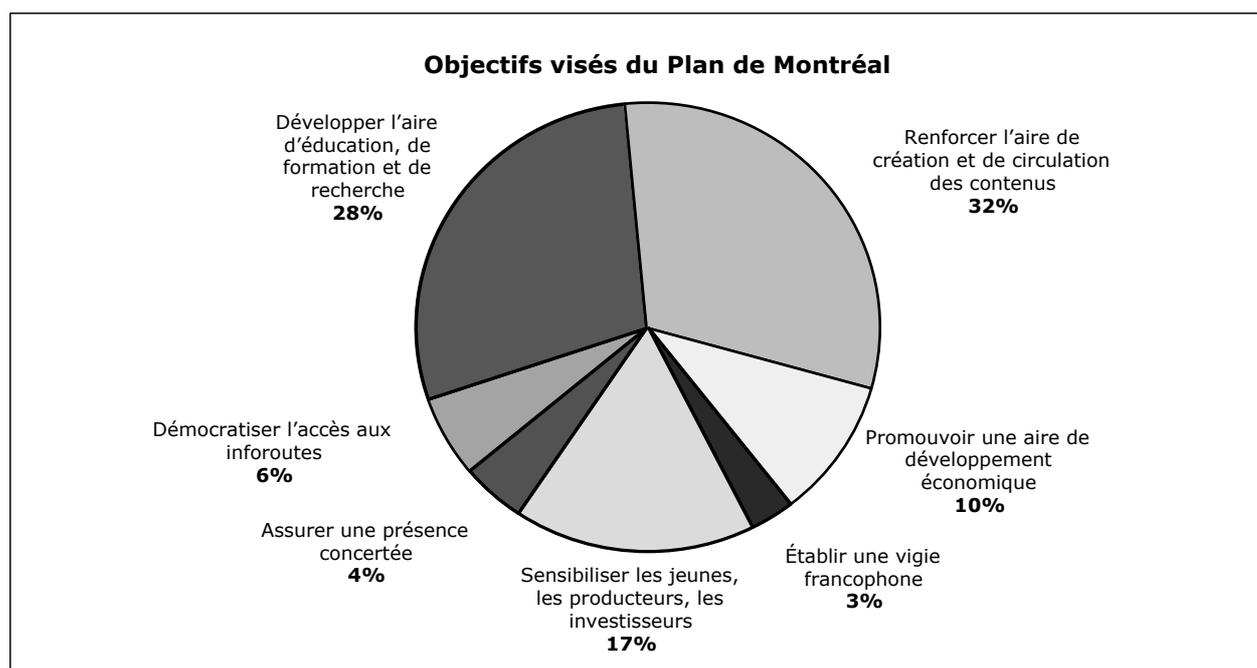
Les projets en « multimédias », tels ceux qui sont en cinéma, en presse écrite et électronique, en édition font également bonne figure (14 %), de même que ceux en économie (11 %). D'autres thèmes se retrouvent aussi parmi les projets financés : environnement (9 %) ; développement social (problématiques particulières de groupes telles les femmes, les jeunes, le monde rural) (8 %) ; santé (6 %) et droit (4 %).



● Objectifs du Plan de Montréal privilégiés

L'objectif de « Renforcer l'aire de création et de circulation des contenus » s'approprie la première place en nombre d'objectifs poursuivis par les projets en étant présent dans 32 % du total. L'objectif « Développer l'aire d'éducation, de formation et de recherche » vient en seconde place avec 28 %.

Les objectifs de « Établir une vigie francophone », « Assurer une présence concertée des francophones dans les instances internationales chargées du développement des inforoutes » et « Démocratiser l'accès aux inforoutes » sont beaucoup moins présents avec une proportion de seulement 13 % du nombre d'objectifs poursuivis.

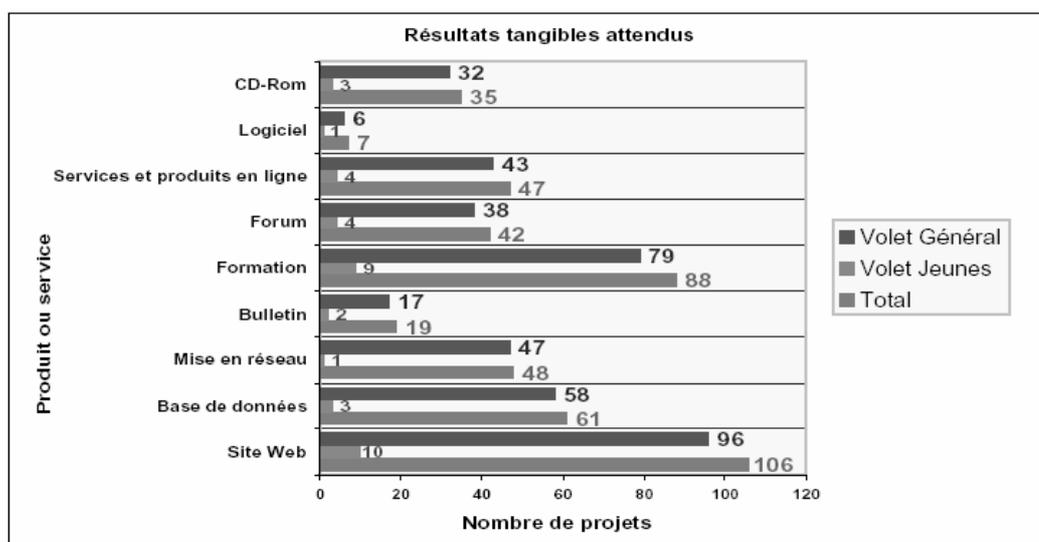


● Résultats tangibles attendus

La « Construction de sites Web » est le plus populaire des résultats tangibles attendus. En effet, 106 projets mentionnent la réalisation d'un site Web, soit une proportion de 81 % des projets retenus ; la proportion est presque identique pour le volet « Jeunes » et le volet « Général » chacune dans leur sphère. Par ailleurs, la « formation aux technologies de l'information » est également très présente, puisqu'elle est un des objets de 88 projets.

Les résultats du type « base de données » figurent dans 61 projets, tandis que « la mise en réseau, les forums de discussion » et les « services et produits en ligne » sont un peu moins favorisés. La moindre présence de « base de données » et de « mise en réseau » dans les projets « Jeunes » semble confirmer une plus grande simplicité de ces projets par rapport à ceux du volet « Général ».

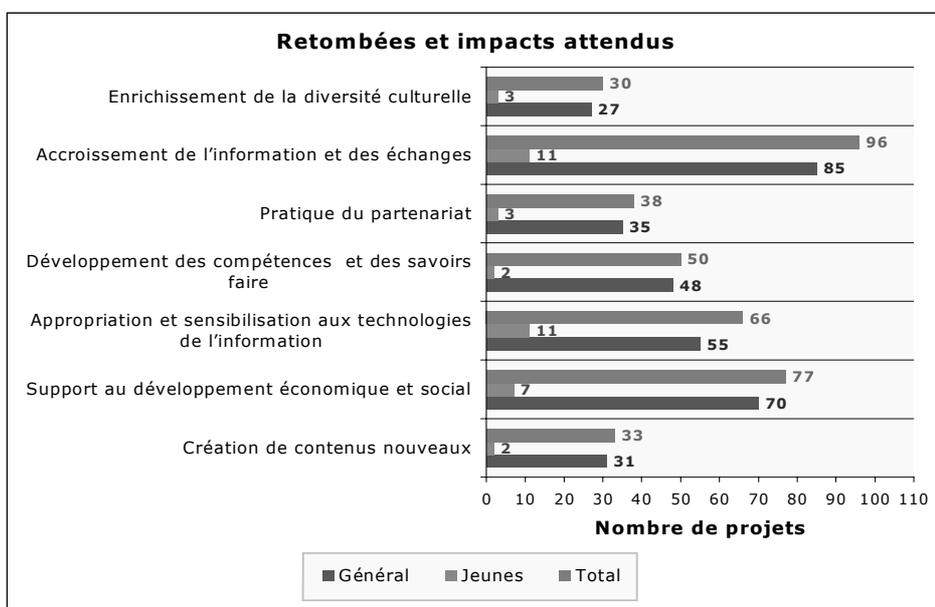




● Retombées et impacts attendus

Dans le volet Général, « l'accroissement de l'information et des échanges » constitue la principale retombée et le principal impact, puisque visé par pas moins de 85 projets sur 118, soit un taux de 72 %. Le « support au développement économique et social » vient en deuxième place, étant visé par 70 projets. « L'appropriation et la sensibilisation aux technologies de l'information », de même que « le développement des compétences et des savoir faire » suivent avec 55 et 48 cas.

Dans le volet « Jeunes », « appropriation et la sensibilisation aux technologies de l'information » vient en première place, visée par 11 projets sur 13, soit un taux de 85 %. « L'accroissement de l'information et des échanges » suit de très près, avec 10 mentions.



4 — LES ÉVALUATIONS

Cette section du rapport présente les résultats des différentes évaluations qui ont été réalisées dans le cadre de l'étude : elle décrit d'abord l'évaluation des projets visités sur le terrain, puis suivent, tour à tour, les évaluations du fonctionnement du Fonds, du contexte politique et linguistique, et de l'environnement concurrentiel.

4.1 Résultats de l'évaluation des projets

L'ensemble des projets a été examiné sous divers angles en vue de porter un jugement sur les résultats atteints. Dans un premier temps, l'attention se porte sur le niveau de préparation et de conception des projets ainsi que sur leur mise en œuvre. Suit l'évaluation de l'atteinte de leurs objectifs et impacts de même qu'une appréciation des résultats sous l'angle du transfert de compétences dans le domaine des TIC. Enfin, la question de la viabilité et de la pérennité des projets est abordée.

● Niveau de préparation et de conception des projets

La question de fond qui se pose à ce sujet est celle de savoir si le niveau de préparation et de conception des projets généralement observé est suffisant et adapté aux résultats recherchés par les porteurs de projets.

Le tableau suivant présente la répartition des appréciations portées par les évaluateurs sur la qualité des différentes dimensions associées à la préparation et à la conception des projets à partir de l'analyse des informations contenues dans les dossiers de projets.

Distribution du nombre de dossiers en fonction des cotes de qualité attribuées par les évaluateurs aux projets selon différentes dimensions						
Dimensions examinées	Cotes attribuées (sur 10)					Moyenne par dimension
	Moins de 6	Entre 6 et 6,9	Entre 7 et 7,9	Entre 8 et 8,9	9 et plus	
Pertinence et utilité du projet	7	8	36	50	30	7,7
Bénéfices et avantages du projet	10	16	39	44	22	7,4
Conception / planification	15	27	33	33	23	7,1
Faisabilité	5	19	47	36	24	7,4
Partenariat	36	24	24	30	17	6,4
Qualité globale (moyenne des dimensions)	24	27	33	30	17	7,2

Si on considère la cote obtenue pour la qualité globale, une première constatation s'impose à la lecture de ce tableau à l'effet qu'un bon nombre de projets présentent des lacunes sur le plan de la préparation et de la conception. En effet, environ 40 % des projets retenus, soit 51 ont obtenu une

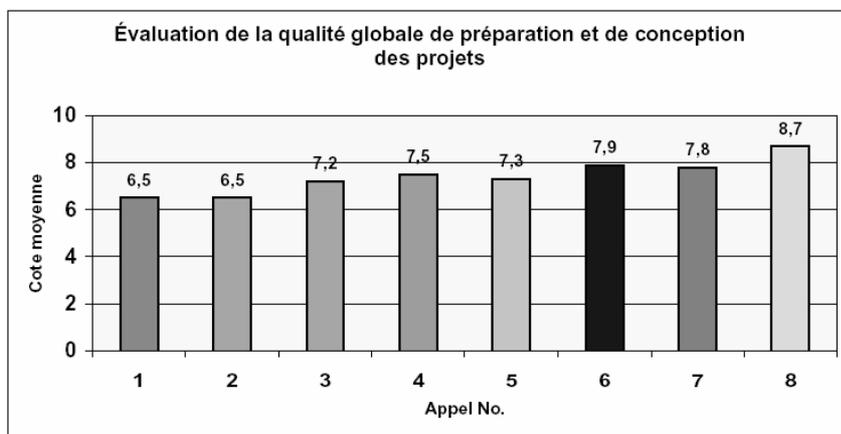


cote inférieure à 7. Les dossiers dont la qualité pourrait être qualifiée d'excellente, soit une cote de 9 et plus, font figure d'exception avec 13 % du total.

La dimension « pertinence et utilité du projet » obtient la cote la plus forte avec 7,7 de moyenne. À l'exception de la dimension « partenariat », qui a obtenue une marque de 6,4, les cotes moyennes se situant entre 7,1 et 7,4 pour les autres dimensions.

Par ailleurs, la consultation du site Web de l'Agence a permis de constater que l'aide fournie par le FFI a évolué avec le temps, la documentation devenant de plus en plus claire et détaillée. Pour mesurer l'influence de ce facteur, il a été jugé utile de comparer la qualité globale moyenne de conception des projets en fonction du rang de l'appel de proposition.

Le dernier graphique permet de voir les retombées des efforts consentis pour améliorer la qualité de la présentation et de la conception des projets. Avec le temps, on observe une amélioration progressive de la qualité de présentation et de conception des projets. En effet, lors du premier appel d'offres, la cote moyenne de qualité globale obtenue par les projets était de 6,5 alors qu'elle atteignait 8,7 au huitième appel. Cette amélioration pourrait s'expliquer par l'apprentissage du processus d'aide à la préparation et à conception des projets par le personnel du FFI.



L'information recueillie lors des visites sur le terrain laisse voir peu de difficultés de conception et de préparation des projets. Seulement 4 projets sur 21 montrent certaines difficultés et délais. Ces difficultés et délais s'expliquent par différents facteurs dont plusieurs concernent un mauvais partage de tâches entre le promoteur et les partenaires, ou encore des tâches mal définies ou mal réparties entre les partenaires. Par ailleurs, la participation des partenaires consistait surtout à valider des versions du projet et à y apporter leurs annotations et commentaires, tandis que les partenaires auraient préféré être plus impliqués dans certains cas.

D'autres problèmes d'ordre plus technique ont également été identifiés, par exemple les barrières liées à la communication à distance, les difficultés, voire l'impossibilité de tenir des rencontres face à face ou d'utiliser des moyens de communication efficaces à cause de leur coût élevé. Enfin, dans quelques cas, des barrières de nature politique ont entravé la bonne marche des travaux de préparation et de conception du dossier de présentation. Les projets « Jeunes » semblent éprouver plus de difficultés que ceux du volet « Général ».

● Niveau d'atteinte des objectifs et impact des projets

Le niveau d'atteinte des objectifs et l'impact des projets ont d'abord été mesurés par l'étude approfondie des projets visités sur le terrain, puis par l'examen des sites Web réalisés par certains.



En résumé, voici les résultats de l'évaluation de l'atteinte des objectifs visés par les 21 différents projets visités sur le terrain.

- 14 projets ont atteint, voire dépassé leurs objectifs ;
- 3 projets ont vu leurs objectifs partiellement atteints ;
- pour les 4 autres, peu d'indices de résultats.

Par ailleurs, l'examen de 56 sites Web de projets permet de faire le constat suivant :

- 43 projets ont atteint, voire dépassé leurs objectifs ;
- pour les 13 autres, les résultats sont décevants.

Les promoteurs interviewés désignent la volonté de réussir, le travail acharné, la transparence, le respect d'autrui, la confiance, la crédibilité comme étant des facteurs de réussite d'un projet. D'autres indiquent le bon partage des rôles, les nombreux échanges, la synergie dans l'équipe, la gestion participative et aussi la pertinence du projet comme étant des conditions d'efficacité du partenariat. Pour les partenaires, le respect des différents participants compte également parmi les facteurs de réussite.

Quant aux raisons évoquées pour expliquer que les objectifs n'ont pas été atteints, on pointe, entre autres, la faiblesse de certains partenaires, les difficultés de communication dues à l'éloignement et les barrières techniques. Parmi les autres facteurs ayant entravé le succès des projets, on fait allusion à l'absence de structures de participation, telles l'absence de définitions claires des tâches à effectuer, le manque d'informations et de directives, les tendances du promoteur à « trop en faire », le contrôle absolu du budget du projet par le promoteur et enfin, un partage inéquitable des fonds.

L'intégration de l'ensemble des informations qualitatives recueillies par l'une ou l'autre des sources de données a permis aux évaluateurs d'illustrer de façon schématique les liens existant entre les différents facteurs d'influence et l'atteinte de résultats par les projets. Ce schéma, encore appelé modèle causal, est placé à l'Annexe 4.

● **Transfert de compétences dans le domaine des TIC**

Les enjeux du Fonds relatifs au transfert de compétences dans le domaine des TIC se traduisent par la recherche de bénéfices réels en termes d'appropriation et d'acquisition à long terme de compétences, comparativement aux effets et impacts de la formation traditionnelle ou à d'autres programmes dont les effets pourraient être concurrents à ceux du FFI. En plus des retombées intrinsèques des projets, les effets du FFI ont été considérés dans la logique des partenariats imposés par ses règles et les facteurs multiplicateurs qui découlent de la mise en œuvre des produits et services développés par les projets.

Voici les résultats globaux de l'appréciation du niveau de transfert de compétences pour les projets ayant fait l'objet d'une étude approfondie sur le terrain :

- 7 projets démontrent un transfert important ;
- 4 projets démontrent un transfert moins important, quoique présent.

Pour les utilisateurs, dans la plupart des cas, l'exploitation des résultats des projets ne sera pas neutre. Elle sera l'occasion d'une forme d'appropriation des technologies de l'information utile tant pour leur intégration de la société de l'information que pour leur employabilité. Trois grandes catégories d'utilisateurs semblent particulièrement profiter des projets en termes d'appropriation



des technologies et des savoir-faire : les jeunes, les communautés civiles et les groupes défavorisés, par exemple des femmes ou des personnes présentant un handicap.

Ainsi, les jeunes qui reçoivent à l'école les premières notions de base apprennent très vite à passer à des applications supérieures et développent leur goût pour les technologies de l'information, qui sont de plus en plus nécessaires dans le monde actuel. Les membres de l'équipe d'évaluation ont pu constater que le caractère ludique en même temps qu'éducatif de plusieurs projets avait fait réaliser des progrès assez rapidement à ces égards. Les projets de « Jeunes » décloisonnent l'information et les techniques de communication. Pour eux, c'est l'apprentissage de la navigation, du réseautage, des discussions, des actualités électroniques qui les attirent et qu'ils apprennent à maîtriser.

Le milieu de l'éducation est évidemment au cœur des processus de transfert et de savoir-faire. La plupart des projets qui visent ces valeurs sont issus d'institutions d'enseignement ou voient leur déploiement s'opérer parmi elles. La présence et le dynamisme de l'AUF se font très nettement sentir à cet égard.

Par l'enquête électronique, on peut constater que les tendances se maintiennent, du moins de l'opinion des répondants puisque 9 sur 19 décrivent un objectif visé le mieux atteint relatif au transfert de compétences ou à l'amélioration des savoir-faire. On constate globalement que le nombre des projets qui ne conduisent pas à un transfert de compétences ne dépasse pas le tiers des projets.

● Viabilité et pérennité des projets

Parmi les facteurs contribuant à assurer la pérennité d'un projet, se retrouvent la synergie des équipes œuvrant dans les universités et les ressources qu'ils ont accepté de mettre en commun. La possibilité de percevoir des redevances dans la foulée du projet ou encore la vente de certains services semblent aussi des avenues prometteuses. Dans les écoles, l'intérêt soutenu des parents qui sont prêts à contribuer financièrement à la survie des projets (beaucoup de projets ont d'ailleurs lieu dans des écoles privées), conjugué à la participation de fournisseurs privés permet d'assurer l'avenir des projets. Dans les ONG à caractère commercial, la vente de services est considérée comme un moyen d'assurer la viabilité du projet. Par ailleurs, les ONG à caractère social sont plus démunies parce qu'elles desservent souvent des clientèles plus pauvres et dépourvues de moyens financiers. Leur planche de salut vient souvent d'un partage coopératif ou fédératif des ressources.

Les résultats de l'enquête électronique vont dans le même sens que les constats des visites sur le terrain. En effet, 52,7 % des répondants estiment que leur projet a des chances de survie. En affinant encore davantage l'analyse, pour ne tenir compte que des réponses des répondants qui en sont à la troisième étape ou qui ont terminé leur projet et donc qui ont une perception immédiate des chances de pérennité de leurs travaux, la tendance se maintient, puisque 53.4 % croient en la survie de leur projet.

Cette section a permis de dresser le bilan des résultats tangibles atteints par les projets et ce, grâce à l'utilisation d'une information abondante provenant de différentes sources. Le portrait qui s'en dégage, bien qu'il ne soit pas exhaustif, fournit néanmoins des réponses convaincantes à plusieurs questions d'évaluation concernant les projets. On peut enfin conclure que, dans l'ensemble, les projets ont effectivement contribué à l'atteinte des objectifs visés par le Fonds et à la réalisation de sa mission.



4.2 L'évaluation du Fonds francophone des inforoutes

● **Fonctionnement du Fonds : les constats**

L'esprit des autorités ayant décidé la création du Fonds francophone des inforoutes en 1996 était de lancer un véhicule de promotion et d'assistance à la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information dans la Francophonie, en appui à ses objectifs fondamentaux : langue, diversité culturelle, connaissances et contenus, accès aux inforoutes, richesse collective. Elles souhaitaient voir mis en place un mécanisme multilatéral, indépendant des agences et des programmes, et exploitant au mieux les initiatives des ONG et individuelles. La perspective était de créer un programme horizontal pour un prendre en compte un problème multidimensionnel, touchant tous les aspects domaines humains : culturel, technique et scientifique, économique et social.

PROCESSUS D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT DES PROJETS

La structure mise en place pour créer et gérer ce véhicule, avec l'appui de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, a choisi d'utiliser un mécanisme d'appels à propositions, un processus très ouvert et très large, pour susciter des requêtes de financement de la part des opérateurs et du public francophone. Un processus de sélection des projets en deux étapes a été établi, une première de recommandation par un panel d'experts indépendants et une seconde par le Comité des inforoutes, instance décisionnelle du Fonds.

L'opinion des évaluateurs est que le FFI soit doté des mécanismes souhaitables en regard de sa mission et de ses objectifs.

Au fil des appels à propositions, des procédures de gestion et de demande de financement ont été développées, mises en place et publiées, sur le site Web du Fonds notamment. Au cours des deux dernières années, elles ont été sensiblement raffinées pour assurer la transparence de l'administration et la présence dans les dossiers de candidature des informations indispensables pour permettre l'application des règles du jeu et assurer une sélection équitable des projets, ainsi que faciliter leur administration et leur suivi s'ils sont retenus.

Plusieurs des experts consultés, rompus avec les procédures des organismes d'appui au développement, ont souligné leur appréciation pour la souplesse et la rapidité d'action du FFI. L'un d'entre eux estime que « Le FFI est un des fonds d'aide aux technologies de l'information parmi les plus efficaces. Ses délais de prise en charge des dossiers et de décision sont bien inférieurs à ceux d'autres fonds semblables ».

Par contre, de l'avis de certains promoteurs et partenaires consultés, les délais encourus entre l'acceptation des projets et le versement de la subvention ont occasionné des problèmes certains au cours de la phase de démarrage et d'organisation des projets.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

Les experts consultés, eux qui sont régulièrement appelés à siéger sur des comités, à des tables de travail ou sur des jurys de sélection de divers organismes nationaux, bilatéraux et multilatéraux de soutien au développement, trouvent le processus de sélection tout à fait exemplaire. Ils sont unanimes, sans s'être concertés, sur l'étonnante conjonction de leurs points de vue concernant les projets qu'ils ont à analyser et l'un, ayant siégé au Comité des experts de tous les appels, a mentionné qu'il n'avait jamais connu de conflit grave dans l'établissement de leurs recommandations, toujours unanimes.

Le niveau d'implication du Sud est pour eux le critère de décision le plus important, celui qui constitue la porte d'entrée aux investigations détaillées qu'ils conduisent ensuite sur les aspects



du réalisme du projet, de sa faisabilité technique et de la qualité de ses retombées en regard des objectifs du plan de Montréal. Ils notent cependant que les intervenants du Sud sont généralement défavorisés car largement dépourvus de compétences et de ressources en montage de dossier.

Les évaluateurs se sont étonnés par ailleurs, de la latitude du Comité d'experts dans le choix et l'application des critères d'évaluation. Dans un programme du type de celui du Fonds organisé tel que l'est le Fonds, il appartiendrait normalement au Comité des inforoutes de définir et réviser la mission du programme ainsi qu'adopter et faire évoluer les critères de décision à appliquer par les gestionnaires et ses structures d'appui pour exécuter le programme.

PROCESSUS DE GESTION ET DE SUIVI DES PROJETS

La gestion concerne tous les gestes quotidiens posés pour que le programme fonctionne correctement. L'efficacité et l'efficacités de ces gestes dans toutes les activités du processus - admission et traitement des propositions (réception, traitement pour envoi au Comité des experts et au Comité des inforoutes) ; attribution des subventions (signature des protocoles d'entente avec les promoteurs des projets retenus, déboursé des subventions) ; suivi en cours de réalisation (vérification d'avancement et de conformité, réception des rapports de projet au moment des deuxième et troisième versements) ; tableau de bord et bilans - déterminent la qualité générale de la gestion des projets.

L'admission et le traitement des propositions ne semblent pas poser de problèmes.

Les évaluateurs n'ont pas eu connaissance de l'existence d'un système d'information sur les projets à part les fiches de suivi des projets retenus, ni sur les projets déposés, ni de tableau de bord systématique qui permettrait de rendre compte de l'état du programme de façon périodique et sur une base annuelle. Un programme comme le FFI devrait être géré au niveau supérieur à partir d'un tableau de bord permettant de continuellement mesurer sa performance par rapport aux objectifs qui lui ont été fixés. La disponibilité d'une telle information permettrait de mettre en lumière les angles couverts et les lacunes, de provoquer des réflexions et des recherches sur la façon d'en améliorer la portée. Elle pourrait même, éventuellement, souligner le niveau d'adéquation avec la mission des objectifs opérationnels et des critères de décisions appliqués.

Les projets, dont on attend qu'ils se réalisent sur une période de deux ans en moyenne, font l'objet d'un premier versement de 60 % de la subvention et les coordonnateurs disposent d'un délai de dix-huit mois pour déposer leur premier rapport. Le montant est considérable et le délai est considérable. Les visites et les interviews réalisées au cours de l'évaluation ont permis d'identifier un projet qui n'avait eu aucune suite après le versement de la première tranche de subvention et, par ailleurs, ont démontré qu'une grande part des faiblesses constatées lors de la réalisation des projets tient au manque d'implication et de retombées pour les partenaires du Sud. Les évaluateurs sont d'avis qu'un suivi devrait être réalisé sur chaque projet tous les six mois, non seulement auprès du coordonnateur, mais également auprès d'un échantillon de partenaires.

COMMUNICATIONS

L'Internet est le moyen de communication privilégié par le FFI pour véhiculer l'information sur les appels à propositions et les projets retenus, de même que l'ensemble des renseignements relatifs au programme, ce qui apparaît normal compte tenu de l'universalité du médium. Pour annoncer les appels à proposition, des relais sont aussi utilisés, notamment grâce à une liste de contacts et au réseau de l'AUF.

Plusieurs membres du Comité des inforoutes, et la plupart des partenaires et bénéficiaires interrogés, reprochent au Fonds son manque de visibilité, autant par l'inexistence d'un



programme promotionnel, que par l'inexploitation de projets exemplaires comme élément de motivation à la création de projets et à la multiplication des bailleurs (ou des contributions).

Il faudrait absolument que le Fonds se trouve des relais plus universels que ceux de l'AUF, traditionnels et par Internet. Il pourrait peut-être utiliser à cette fin le réseau de l'« Internet Society » dont le développement fait l'objet de grands efforts et d'un certain succès dans le monde de la Francophonie, les sites Web et les ambassades et consulats des pays membres, ainsi que le réseau de salles de ressources de logiciels libres mis en place avec l'appui de l'INTIF.

L'ORGANISATION ET LES RESSOURCES DU FONDS

Il faut souligner ici que personne, parmi les intervenants interrogés, internes comme externes, n'a mis en doute l'engagement et les qualités professionnelles des personnes constituant l'équipe de gestion du Fonds. S'ils en avaient, ils ont mis les difficultés rencontrées et les sujets de leurs critiques au compte d'un manque chronique de ressources à la disposition du Gestionnaire. Non seulement l'équipe est restreinte, mais les moyens matériels mis à sa disposition sont d'une modestie surprenante. L'équipe d'évaluation elle-même a pu constater le manque d'espaces de rangement et d'archivage organisés, la faiblesse des outils de bureau et le manque de modernité des technologies de l'information mises à sa disposition.

Les évaluateurs estiment que ce manque chronique de ressources, outre les lacunes déjà constatées dans le suivi des projets subventionnés et les communications, est la cause de la faiblesse de l'organisation de l'information sur les projets et de la difficulté à produire un bilan opérationnel. L'hétérogénéité des formes d'enregistrement des informations sur les projets depuis le début du Fonds a d'abord été la conséquence d'un manque d'organisation et de compétences ; elle est aujourd'hui la conséquence d'un manque d'outil et d'une certaine inattention dans l'évaluation de la productivité du personnel.

● **Corrélation entre la mission du Fonds et ses procédures et pratiques**

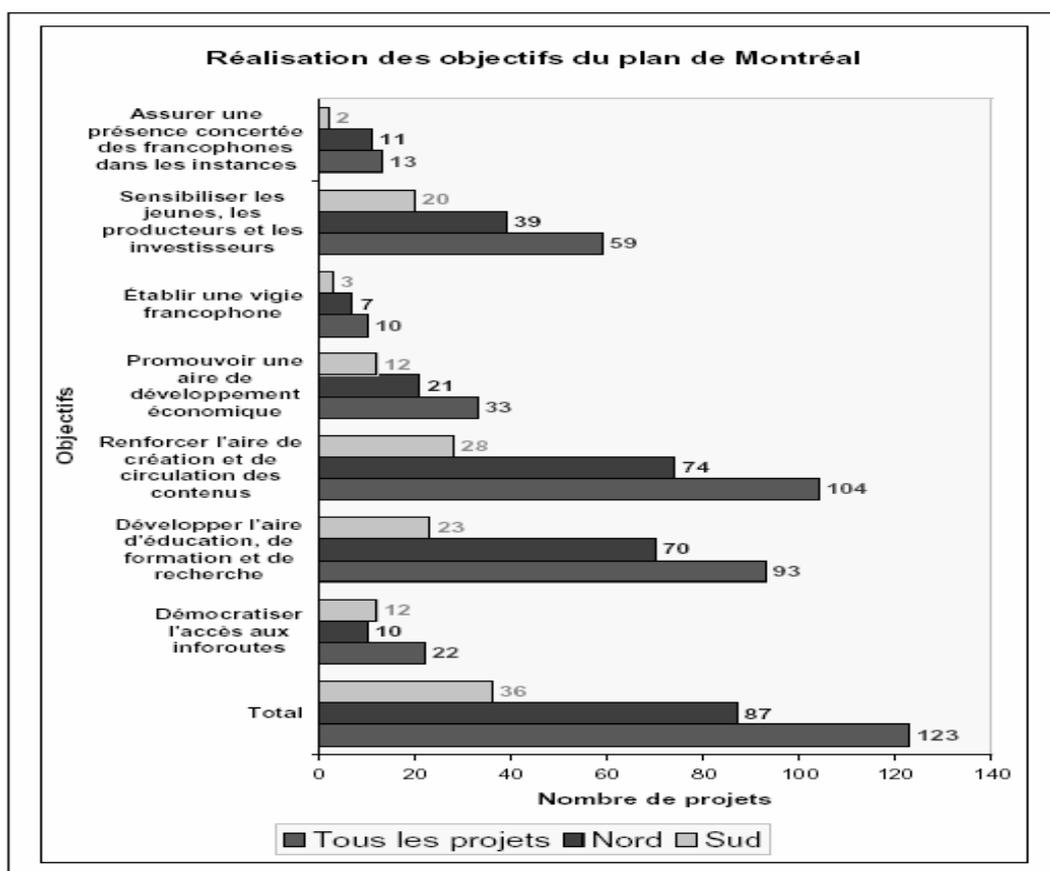
ADÉQUATION DU FFI AUX ATTENTES DES DIVERSES CATÉGORIES DE PORTEURS DE PROJET

Trois idées fortes se dégagent des avis, somme toute favorables, des porteurs de projet à l'égard du Fonds et à son adéquation par rapport à leurs attentes. La première est que le FFI est un instrument indispensable ; c'est la seule source de financement spécifiquement destinée à des projets technologiques de développement Nord-Sud dans la Francophonie ; ce fonds est donc précieux et doit continuer à supporter les initiatives dans ce domaine. La deuxième est que le financement du FFI est très apprécié ; il est rapide, assez substantiel et de nature multilatérale ; il évite l'incontournable partie de cartes politique liée à un financement bilatéral ; il permet donc aux porteurs de conserver une certaine indépendance. La troisième est que son volet « Jeunes » est une initiative formidable, même si l'accessibilité des jeunes au programme laisse encore à désirer.

Les porteurs de projet sont généralement impressionnés par la transparence des règles du jeu du FFI : règles claires, objectifs bien exprimés, modalités de fonctionnement conséquents, justice, équité et souplesse lors de l'accueil des projets et de leur sélection. Ils souhaitent vivement que ces principes directeurs soient maintenus et même, si possible, renforcés dans l'avenir.

Pour les évaluateurs, au-delà des opinions sympathiques des interlocuteurs et de leur reconnaissance du financement de leur projet, certaines lacunes transparaissent et méritent d'être relevées. La première est le grand avantage que leur proximité, leur réseau et leur savoir-faire donne aux individus et aux ONG du Nord. Le tableau ci-dessous présente la distribution des projets en fonction des actions du plan de Montréal, répartie entre porteurs du Nord et du Sud (sept premiers appels seulement).



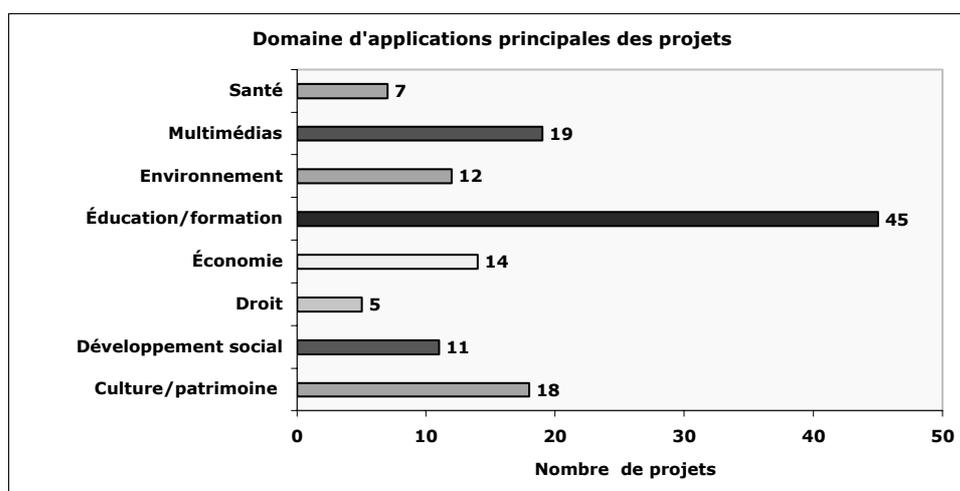


Seule la démocratisation des accès aux inforoutes fait l'objet d'une prédominance de projets issus du Sud, ce qui est par ailleurs significatif de la perception des besoins par les porteurs du Nord et du Sud. Globalement 5 projets issus du Nord sont acceptés pour 2 issus du Sud.

Un tel constat suggère plusieurs types d'actions. Il y aurait lieu d'améliorer les communications, la promotion et les réseaux de contacts au Sud afin de susciter plus d'intérêt à monter un projet de la part d'intervenants du Sud, et les modalités de fonctionnement du Fonds ne constituent pas un frein à cet égard. Il y aurait lieu de procéder à une campagne auprès des États membres afin qu'ils relayent et appuient les actions du Fonds. Et, enfin, il y aurait lieu de mettre en place un réseau d'assistance au montage des projets, local et international, afin de permettre à des porteurs d'idées de se faire accompagner pour les valoriser.

La figure suivante montre la grande concentration des projets subventionnés par le FFI dans le secteur de l'éducation. Si l'on associe éducation et culture, on obtient un total de 50 % des projets financés par le Fonds. Bien que ce résultat soit conforme à l'expression des axes d'action du plan de Montréal, on peut s'interroger aujourd'hui sur une telle concentration. Comme on le voit sur le graphique de cette figure, le droit, la santé et l'économie prennent une très petite place dans l'action du Fonds. Il y a là, de l'avis des évaluateurs, un reflet du manque de visibilité du Fonds dans ces secteurs et d'un manque d'attraction pour des porteurs de projets éventuels. Pourtant, en santé notamment, la croissance de l'usage des inforoutes est exponentielle dans les pays du Nord, aussi bien pour l'accès à des services spécialisés que pour l'extension de la couverture des services de base et le soutien aux ressources locales.





L'envol du volet « Jeunes » a été difficile puisqu'il représente seulement 24 % des projets financés depuis le 4^e appel. Et encore, leur proportion du nombre total de projets soumis est infime et leur choix a été largement favorisé. Heureusement, 92 % des projets « Jeunes » sont originaires du Sud. Au-delà de la problématique de visibilité du Fonds, selon les intervenants qui ont abordé cette question, ce sont les procédures et la rigueur du processus qui éloignent les candidatures de projets « Jeunes ». Pour développer l'intérêt des jeunes pour le programme, le Fonds pourrait lancer une campagne de promotion spécifique, sous la forme d'un concours, en s'assurant d'un relais dans chacun des pays membres participants. La requête de cette participation auprès des autorités politiques de chaque État permettrait de revitaliser l'image et la présence du Fonds auprès d'elles.

Un tel programme ne devrait pas être lancé avant d'avoir développé le réseau d'assistance auquel il est fait mention ci-dessus.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES TROIS INSTANCES DU FONDS

La consultation des membres des trois instances que sont le Comité des inforoutes, le Gestionnaire du Fonds et le panel des experts a permis de percevoir de nettes différences entre leur vision de la répartition des responsabilités apte à favoriser au mieux l'accomplissement de la mission du Fonds conformément à ses objectifs. Pour certains, il est difficile, dans les circonstances actuelles, de respecter l'objectif de multilatéralité d'intervention du Fonds.

Pour plusieurs des personnes interviewées, les rôles des intervenants au processus de choix des projets doit être clarifié. Pour eux, de façon plus ou moins catégorique, le rôle des experts est d'évaluer la faisabilité des projets soumis, leur conformité par rapport aux critères de sélection et le réalisme de leur montage financier. Le rôle des membres du Comité est de choisir les projets répondant le mieux aux objectifs du Fonds dans les limites des fonds disponibles, en veillant à l'équité des retombées pour l'ensemble des membres de la Francophonie. Le rôle du Gestionnaire est d'administrer le processus et de conseiller les membres du Comité dans l'exercice de leur choix. Dans cette vision, les Experts ont une responsabilité technique, le Comité a une responsabilité politique et le Gestionnaire a une responsabilité administrative et secrétariale.

Partout dans les États de droit, l'organisation des institutions publiques a été influencée par la recherche de transparence dans les décisions d'administration publique. Il en a résulté la généralisation d'un modèle plus bureaucratique ou même, à la limite, quasi-judiciaire, selon les



domaines d'application, ou l'administration se charge des décisions d'exécution, alors que les instances politiques se réservent la définition des objectifs des programmes et l'énoncé des critères de décision d'exécution.

De l'opinion des évaluateurs, c'est dans ce rôle que devrait se camper le Comité des inforoutes, et le programme du FFI s'y prête particulièrement.

Il n'en reste pas moins que pour pouvoir remplir sa mission, le Comité des inforoutes doit disposer d'une information stratégique sur les résultats du programme par rapport à sa mission et sur l'évolution des facteurs environnementaux associés à cette mission. Les premiers devraient être fournis par le Gestionnaire du Fonds et la seconde par une cellule de veille, celle qui a été instituée à l'INTIF semblant la plus apte à combler ce besoin.

Au cours des rencontres des membres de l'équipe d'évaluation avec les intervenants internes, une question s'est posée de savoir si les appels à proposition devaient orienter les projets dans le sens des priorités établies dans la programmation de l'Agence, en continuité avec le rapprochement découlant du double rôle du Gestionnaire, également directeur de l'INTIF.

Pour répondre à cette question, il faut rappeler que dans l'esprit de ses créateurs, le Fonds était un programme horizontal indépendant des agences et ouvert à leurs besoins de financement autant qu'aux initiatives des ONG sectorielles ou locales et aux initiatives individuelles. Parmi les agences, seule l'AUF s'est prévaluée de cette source de financement, ce qui est heureux compte tenu des ressources effectives du Fonds par rapport à celles qui étaient planifiées.

Un rapprochement plus important encore du Fonds et de l'Agence conduirait à le transformer en un quasi-programme de l'Agence. Il s'agirait d'une décision politique au sujet de laquelle les évaluateurs n'ont pas à se prononcer. Ils s'interrogent cependant sur l'intérêt réel d'une telle fusion alors que le Fonds bénéficie de contributions financières importantes sur lesquelles il pourrait ne plus compter. La transparence imposée par les valeurs d'équité et de multilatéralité du Fonds pourrait constituer un motif d'intégration, mais sa performance au cours des dernières années démontre que ces valeurs peuvent être aussi portées par une structure externe.

4.3 L'évaluation du contexte politique et linguistique

● La Francophonie aujourd'hui

La Francophonie et ses membres sont confrontés, au même titre que l'ensemble de la communauté internationale, à des défis importants en ce qui a trait à l'amélioration physique et sociale des conditions de vie de tous les êtres humains, dans un cadre respectueux et protecteur de l'environnement, ainsi que réducteur du fossé économique, technologique, politique et social qui sépare les pays développés et moins développés.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Loin de se rétrécir et encore moins de se combler, le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres ne fait que s'élargir. Les ressources mondiales de toutes sortes et l'environnement sont « exploités » de façon abusive et ne font que trop occasionnellement l'objet d'un « développement » durable et productif pour l'ensemble de la collectivité mondiale. Cette situation fragilise d'avantage chaque jour la position déjà précaire des populations vivant dans les pays moins développés et ce généralement au profit des « grandes nations riches » et des corporations multinationales.



Ce clivage est d'autant exacerbé par le fait que les moyens économiques, technologiques et scientifiques importants dont disposent les pays riches, moyens qui pourraient largement contribuer à améliorer le sort des pays plus pauvres, ont été trop souvent « développés, acquis, ou conquis » au détriment de ces pays pauvres.

Le fossé Nord-Sud doit être comblé, les efforts requis pour le faire seront importants et les investissements en moyens économiques, techniques et scientifiques devront être soutenus, innovateurs et productifs à court terme.

LE DIALOGUE DES CULTURES

L'organisation internationale de la Francophonie a toujours considéré la culture comme un élément important de la définition des identités. La pluralité et la complexité des identités culturelles des pays membres constituent une richesse en soi et qui doit être protégée face aux effets pervers de la mondialisation.

C'est par une coopération internationale renforcée et exercée dans un contexte respectueux des cultures spécifiques à chacun que les nations pourront s'assurer de cohabiter pacifiquement et productivement, sur une planète dont l'environnement sera préservé, tout en garantissant une meilleure qualité de vie et une plus grande solidarité à ses habitants, même les plus démunis.

Les pays de la Francophonie doivent aussi préserver la richesse et la différence de leurs cultures propres, tout en coexistant avec des partenaires internationaux souvent fort différents, en s'adaptant aux impondérables de la mondialisation, et en résistant à la marginalisation et à la subordination qu'entraîne la loi économique du marché planétaire.

UN PROBLÈME GLOBAL

Que ce soit l'environnement ou les échanges interculturels, l'objectif ultime est le rééquilibrage des forces et de la richesse, l'égalité d'accès aux ressources et aux services essentiels, le haussement pour tous des conditions de vie au niveau de la décence. Les thèmes du développement constituent la toile de fond des priorités d'action : économie, justice, droit, démocratie, santé, éducation, etc. Dans la Francophonie comme dans le reste du monde, l'humanité fait face à un problème global qui ne pourra être réglé par aucune solution spécifique, mais par une action tous azimuts résultant de la solidarité internationale. Quelle sera la place des technologies de l'information et des inforoutes dans cette action ? Elles auront leur place partout, de façon souterraine ; il appartiendra à leurs spécialistes de déterminer comment elles pourront le mieux appuyer la réalisation des actions sectorielles du développement.

● **Le français sur Internet**

L'évolution de l'outil Internet au cours des dernières années a été exponentielle, le nombre d'utilisateurs, de sites et de pages ne fait qu'augmenter. Son accès se généralise et s'internationalise, et son contenu se diversifie et se spécialise. Il devient donc de plus en plus important de se donner les moyens de comparer la présence de chaque culture, de chaque communauté linguistique sur les inforoutes ; c'est en quelque sorte une mesure de leur dynamisme culturel et économique.



LES INTERNAUTES FRANCOPHONES

Le nombre total actuel d'internautes est évalué à environ 550 millions et de ce nombre actuellement 3,9 % sont de langue française, soit environ 22 millions d'internautes francophones sur une population mondiale de locuteurs francophones évaluée à 130 millions d'individus.

LANGUE D'USAGE DES INTERNAUTES (Source Global Reach, mai 2002)		
Langue	Nombre d'internautes (en millions)	%
Anglais	228,0	40,2
Chinois	55,5	9,8
Japonais	52,1	9,2
Espagnol	40,8	7,2
Allemand	38,6	6,8
Coréen	25,2	4,4
Français	22,0	3,9
Italien	20,2	3,6
Portugais	14,9	2,6
Néerlandais	11,8	2,1
Russe	11,5	2,0
Autres langues	46,4	8,2
TOTAL	567,0	100,0

LA LANGUE FRANÇAISE SUR L'INTERNET

Pour apprécier « l'état de la langue française » sur Internet, dans une perspective juste, il faut l'étudier en fonction de l'utilisation de la langue elle-même plutôt que par l'analyse du nombre d'internautes. Pour établir la présence de ces langues dans l'espace de la Toile, il a été nécessaire de bâtir au préalable une hypothèse sur la proportion des langues latines et des autres langues véhiculées sur l'Internet. Voici les résultats relatifs au français, à l'anglais et à l'espagnol.

Présence absolue des langues sur Internet			
Date	09 - 1998	06 - 2001	Variation
Anglais	75,00 %	50,00 %	- 25,00 %
Français	2,81 %	4,43 %	+ 1,62 %
Espagnol	2,53 %	5,48 %	+ 2,95 %

On remarquera la diminution importante de la prédominance de l'anglais au cours d'une période de 30 mois. Il est intéressant de constater la croissance substantielle du français, plus de 55 % d'augmentation, durant cette période. La croissance du français et de l'espagnol par rapport à l'anglais suggère un déplacement des internautes vers des sites rédigés dans leur langue.

LA PRÉSENCE DES LANGUES SUR INTERNET PAR RAPPORT À L'IMPORTANCE DE LEUR COMMUNAUTÉ

Une partie de la croissance constatée précédemment est, bien évidemment, attribuable à l'augmentation du nombre d'internautes durant cette même période. L'appréciation de la place du français ne serait pas complète sans la comparer à son potentiel d'usage, en lui-même et par rapport aux autres langues. On appellera cette mesure « présence pondérée ».

En se basant sur l'hypothèse que la population mondiale est de 6 milliards d'individus, la présence pondérée des langues est établie en divisant la proportion de la présence d'une langue sur le net par le pourcentage (estimé) du nombre total de locuteurs de cette même langue. Un résultat égal à « 1 » sera normal, inférieur à « 1 » faible ; supérieur à « 1 » il représentera une bonne performance.



Présence pondérée des langues sur Internet							
Langue	Importance mondiale de la langue	Date			Variation		
		09-1998	08-2000	06-2001	Entre 1998 et 2000	Entre 2000 et 2001	Entre 1998 et 2001
Anglais	10,5 %	7,14	5,71	4,95	- 20 %	- 13 %	- 31 %
Français	2,2 %	1,30	2,02	2,12	+ 55 %	+ 5 %	+ 63 %
Espagnol	6,25 %	0,48	0,78	0,91	+62 %	+ 16 %	+ 89 %
Allemand	2.0 %	n/d	3,15	3,45	-	+ 9%	-

On remarquera ici l'excellente performance du français. Bien que sa progression ne soit pas aussi importante que celle de l'espagnol, son ratio est maintenant supérieur à « 2 » alors que celui de l'espagnol n'atteint pas encore le « 1 ». La présence du français gagne donc continuellement et elle est maintenant plus de deux fois plus élevée que la proportion des populations de langue française dans la population mondiale.

ÉVOLUTION DES RAPPORTS ENTRE LES POIDS DU FRANÇAIS, DE L'ESPAGNOL ET DE L'ANGLAIS

Le tableau suivant fait état d'une recherche sur le rapport moyen entre le nombre d'occurrences de 57 mots ou termes choisis, obtenu pour chacune des langues considérées. Cette mesure est représentative de la présence brute comparée des langues étudiées. Les rapports anglais/français, français/espagnol et espagnol/anglais ont évolué de la manière suivante d'août 2000 à septembre 2001.

Rapport entre le poids des langues			
Date et variation	Anglais/ Français	Français/ Espagnol	Anglais/ Espagnol
08-2000	13,66	0,91	12,38
06-2001	11,28	0,81	9,14
Variation	-17,4 %	- 10,9 %	- 26,2 %

En 2000, un mot ou terme anglais était dénombré en moyenne 13,66 fois plus souvent que le même mot ou terme en français, ce qui représentait un résultat légèrement inférieur à l'espagnol. En 2001, le même dénombrement indiquait que le rapport avait diminué de 17,4 % et n'était plus que de 11,28 fois, il demeurait cependant toujours inférieur à celui de l'espagnol.

CONCLUSION

Le français progresse sur l'Internet. Il progresse par le nombre d'internautes qui l'utilise. Il progresse aussi par rapport à la langue anglaise, langue d'origine et toujours dominante, mais dont la primauté se fait moins importante avec chaque année qui passe. Il progresse en fonction de sa présence absolue, mais surtout, il progresse par l'augmentation de son importance relative en fonction du nombre de francophones sur la planète.

Il est indéniable que la progression de l'importance d'autres langues viendront, à plus ou moins long terme, « faire pâlir » les avancées du français sur l'Internet, l'espagnol en est un exemple dont la progression entre 1998 et 2001 a toujours été supérieure à celle du français, et plus encore, les « géants » chinois et arabes qui ne resteront probablement pas longtemps si loin en arrière. L'important pour le français est de garder un indice de présence pondérée bien supérieur à « 1 » ; les progrès ne seront pas conséquents dans la communauté française des pays du Nord. Il faut donc s'assurer que toutes les occasions de faire progresser le français seront saisies et que de nouvelles opportunités seront encouragées et soutenues, dans la communauté des pays du Sud particulièrement.



4.4 L'évaluation de l'environnement concurrentiel du FFI

La valeur ajoutée du Fonds est traitée dans cette section. Les liens entre le Fonds et les autres programmes de la Francophonie sont examinés en premier lieu. On s'attarde ensuite à décrire le caractère multilatéral du programme du Fonds. Le FFI se distingue d'autres programmes d'aide multilatéraux qui agissent dans le même domaine et sera analysé par rapport aux caractéristiques de ces programmes dans un deuxième temps. On en profitera pour examiner certains programmes bilatéraux émanant de l'extérieur de la Francophonie. La section se termine par une présentation des programmes externes complémentaires ou concurrents.

● Les autres programmes de la Francophonie

L'aide du FFI en matière de technologies de l'information dans la Francophonie s'appuie sur d'autres programmes ou projets des acteurs de la Francophonie. Une véritable toile d'entraide s'est tissée entre ces acteurs, dont l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et les États membres, au nombre de 50, qui agissent par leurs administrations ou par l'intermédiaire d'organismes spécialisés qui relèvent d'elles.

LES AIDES DES ORGANISMES LIÉS AUX INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE

La mission de l'INTIF est de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement des partenariats dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la formation dans le cadre de la Francophonie.

Avec un budget de 4,1 millions d'euros, elle complète l'action du FFI par rapport à plusieurs objectifs du Plan de Montréal, en particulier la démocratisation de l'accès aux inforoutes via son programme PAJE. L'INTIF assure une présence concertée des francophones dans les instances internationales chargées du développement des inforoutes (plans stratégiques nationaux, régulation, administration de noms de domaines, normalisation, cadre juridique, milieux associatifs et spécialisés). L'Institut a également établi une vigie francophone dans le domaine des inforoutes (publication sur Internet du bulletin numérique Thot et de documents présentant l'état des lieux, l'évolution du secteur, les enjeux, l'inventaire des centres et moyens d'enseignement de la communauté francophone, la mesure de la demande).

Son programme PAJE vise à implanter, dans les États du Sud membres de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et au sein d'organisations particulièrement ouvertes aux jeunes, des points d'accès à l'Internet pour trouver des informations, communiquer avec d'autres jeunes, participer à des projets communs, etc. Ces points peuvent être implantés dans différentes structures œuvrant déjà auprès des jeunes, notamment dans des établissements d'enseignement, des centres communautaires, des organisations de jeunes, etc. Depuis janvier 1999, le programme a créé 48 points d'accès dans 26 pays membres de la Francophonie.

D'autre part, les actions de l'AUF sont très importantes dans le monde universitaire francophone pour le développement des technologies de l'information. Elle a souvent suscité et appuyé des projets de promoteurs universitaires auprès du FFI. Grâce à elle, plusieurs promoteurs ont appris l'existence du FFI et ont soumis par la suite des projets au FFI. À l'occasion, l'AUF a même fourni des subventions pour financer des projets.

Son rôle est essentiel pour supporter les objectifs du Plan de Montréal, dans au moins trois objectifs : démocratiser l'accès aux inforoutes (campus numériques) ; développer l'aire d'éducation, de formation et de recherche (enseignement des TIC, formation à distance et sur



place, projets de R&D) et renforcer l'aire de création et de circulation des contenus (information scientifique et technique).

LES AIDES DES ORGANISMES LIÉS AUX PAYS DE LA FRANCOPHONIE

La France demeure le premier bailleur de fonds bilatéral pour combler le fossé Nord-Sud dans la Francophonie. Les quatre objectifs qui structurent l'intervention française sous l'égide du Ministère des Affaires étrangères sont les suivants : soutien à la production de contenus et d'applications, formation aux nouvelles technologies, aide à l'établissement de cadres juridiques locaux et développement des points d'accès publics à l'Internet. Directement sur le terrain, la France aide financièrement ou techniquement les partenaires de projets par l'entremise de ses centres culturels, de ses ambassades ou consulats.

Le Canada, notamment par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) accorde une aide importante au développement des technologies de l'information dans les pays en voie de développement dont plusieurs en Afrique. La Suisse, la Belgique, le Québec et plusieurs grandes universités francophones fournissent également des efforts dans la même voie.

LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE EXTERNES À LA FRANCOPHONIE

Les programmes d'aide multilatéraux aux inforoutes spécialement dédiés aux contenus d'information sont peu nombreux. S'il y en a un qui vaille la peine que l'on s'y attarde plus longuement, c'est le programme Information pour le Développement (InfoDev) de la Banque mondiale. Le tableau qui suit compare les différentes caractéristiques de ce programme à celles du FFI.



COMPARAISON DES PROGRAMMES FFI ET InfoDev		
Objet	FFI	InfoDev
Mission	Favoriser l'appropriation et l'usage des inforoutes par la création de contenus d'expression française (existe depuis 1998)	Promouvoir des utilisations innovantes des TIC au service du développement social et économique et de générer et de diffuser largement des connaissances au sujet de l'utilisation pratique des TIC au bénéfice du développement.
Objectifs	Démocratiser l'accès aux inforoutes, développer l'aire d'éducation, de formation et de recherche, renforcer l'aire de création et de circulation des contenus, promouvoir une aire de développement économique et social, établir une vigie francophone, sensibiliser les jeunes, les producteurs et les investisseurs, assurer une présence concertée des Francophones dans les instances internationales chargées du développement des inforoutes	Viser à développer la capacité institutionnelle locale, catalyser l'appropriation locale des TIC pour répondre aux besoins propres des communautés, promouvoir la prestation de services rendus possible par les TIC et finalement accélérer l'intégration des TIC en tant qu'outil d'un développement durable à base large
Priorités	L'éducation, la formation et la recherche	Promouvoir l'ouverture des marchés ; augmenter l'efficacité et la transparence des affaires publiques ; améliorer la santé, l'éducation et la protection de l'environnement
Type de promoteurs	Individus, organisations, entreprises, opérateurs de la Francophonie	Organisation publique ou privée, ONG, institution universitaire de tout pays membre du Groupe Banque Mondiale
Niveau de financement	<u>Volet Général</u> Max. 304 900 € <70 % du projet Moyenne accordée : 76 225 € <u>Volet Jeunes</u> Max. 15 245 € projet local, nation. Projet multilatéral = double Moyenne accordée : 15 245 €	Max. environ 250 000 € Moyenne entre 100 000 et 150 000 €
Critères d'évaluation	Pertinence au regard des priorités du Fonds et du contexte de réalisation ; utilité pour populations visées ; transfert compétences et valorisation des compétences locales ; appropriation des TIC ; contribution à l'émergence de nouvelles pratiques sociales et économiques ; valorisation de l'innovation technologique ; cohérence de la conception ; qualité de la planification ; faisabilité technique, sociale et économique ; pérennité des activités et reproductibilité ; équilibre du partenariat	Objectif de réduction de la pauvreté ; preuves d'une demande et degré de participation des communautés ; appui sur les TIC comme outil de développement socio-économique ; innovation, création et diffusion de connaissances ; méthode de suivi et d'évaluation ; capacité de l'organisme promoteur ; pérennité ; reproductibilité ; partenariat ; budget ; chances d'obtenir un effet mesurable et durable de développement.
Structures	Gestionnaire (vérifie l'admissibilité des projets), experts, Comité des inforoutes	Gestionnaire (trie les projets), jury extérieur, comité des donateurs
Durée	18 mois	24 mois
Envergure	123 projets aidés ; une moyenne de 30 projets/an ; 29 projets terminés	145 projets aidés (1 en Afrique francophone) ; une moyenne de 21 projets/an ; 100 projets terminés

La Banque mondiale offre aussi d'autres programmes d'aide dans le domaine des inforoutes, de même que les Nations Unies, mais ces derniers se comparent moins bien au FFI à plusieurs égards. Il en est de même pour les programmes de l'Union européenne, des États-Unis et des Pays-Bas.

Il est intéressant de constater qu'à peu près tous les fonds soutenant les programmes comptent également sur des sources privées de financement. Les sociétés privées telles IBM, CISCO, Microsoft, HP, Hitachi, etc. apportent des sources de fonds non négligeables. Certains fonds n'auraient même pas vu le jour sans leur apport. L'appel à ces entreprises fait œuvre utile, il



constitue une occasion de sensibiliser ces dernières aux problématiques et aux solutions de développement durable.

Selon les dires des personnes consultées dans le cadre de cette évaluation, le FFI constitue, à leur connaissance, un des meilleurs programmes multilatéraux. Il est en effet le seul fonds multilatéral qui supporte de façon spécifique le développement de contenus francophones dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

4.5 Conclusion de l'évaluation

La conclusion d'une évaluation externe devrait normalement être axée sur les résultats d'exploitation, le niveau d'atteinte des cibles, les performances organisationnelles et de production du programme visé. Les commanditaires de l'évaluation du Fonds souhaitaient une évaluation qui aille un pas plus loin, les termes de références et les échanges au cours des entrevues en témoignent. Ils souhaitaient obtenir des avis sur sa mission, ses objectifs, et toutes les composantes stratégiques appelées à orienter son action. Plutôt que de répéter les constats de fonctionnement, les évaluateurs ont choisi de centrer leur conclusion sur ces aspects stratégiques et de la formuler sur le ton d'un avis.

Une des premières interrogations qu'il faut lever en entreprenant cette conclusion de l'évaluation externe du Fonds est celle de sa pertinence et de sa continuité.

De façon générale, toutes les personnes consultées ont soutenu la nécessité du maintien d'un Fonds orienté vers les technologies de l'information dans la Francophonie. Il est intéressant de noter cependant que, bien que ne mettant pas en cause le soutien au français par la création de contenus, tout au contraire, l'argumentation en faveur du maintien du Fonds a surtout été développée autour d'objectifs de développement des pays du Sud. Ainsi, dès l'abord la question de la définition des objectifs du Fonds s'est posée.

L'examen que les évaluateurs ont fait de cette question, à partir des priorités de développement établies lors des conférences internationales de ces dernières années, est à l'effet que le Fonds devrait favoriser, par les projets liés aux inforoutes qu'il subventionne, toute action qui :

- concourt au déploiement des inforoutes et à la multiplication des points d'accès aux services ;
- accroît l'accès de la population, et particulièrement des jeunes, aux services des inforoutes ;
- permet le développement de contenus en français représentatifs des milieux dont ils émanent ;
- suscite la création de réseaux pérennes de personnes, de groupes, de communautés ou d'organisations dans la Francophonie ;
- améliore l'information des citoyens à propos des grandes problématiques mondiales actuelles (développement durable, mondialisation, environnement, SIDA, etc.) ;
- appuie l'exploitation des inforoutes dans le développement et la transmission du savoir ainsi que la réduction de l'analphabétisme ;
- contribue à la mise en œuvre de solutions améliorant l'accès aux services de santé ;
- supporte le maintien et la croissance d'activités économiques locales, notamment dans le domaine de la production agricole ;



- renforce les liens État / citoyens dans une perspective de démocratie ;
- multiplie la maîtrise des technologies de l'information ;
- contribue au développement d'entreprises locales de relais favorisant l'accès aux inforoutes.

On pourrait considérer bien vaste le champ d'intervention du Fonds résultant de ces cibles, mais cette ampleur découle de la caractéristique fondamentale des inforoutes. Elles sont un équipement d'infrastructure comme les aqueducs, les réseaux de distribution d'énergie, les routes, les réseaux de télécommunications, etc. Comme leur nom l'indique, ce sont les routes de l'information et les infrastructures de support aux services électroniques liés à l'information. Le champ d'application du Fonds doit donc correspondre à l'ensemble des activités humaines considérées comme prioritaires pour le développement des pays de la Francophonie, les inforoutes les supportant toutes de façons plus ou moins directes et pouvant grandement contribuer à leur essor.

La multilatéralité devrait rester de mise pour la multiplication des retombées qu'elle porte et la constitution de réseaux humains qu'elle génère. Son application pourrait cependant être balisée en fonction de la cible visée. Son application paraît cependant difficile ou trop contraignante pour certaines cibles comme la contribution au développement d'entreprises de relais - cybercafé, plate-forme de commerce électronique, fournisseur d'accès ou un hébergeur de contenus - et devrait dans ces cas être modulée.

Les motifs de support au déploiement des inforoutes évoqués lors du sommet de Montréal restent valables encore aujourd'hui, mais doivent être recentrés pour tenir compte du déploiement des inforoutes et de l'Internet dans le monde. Au cours des cinq dernières années, la croissance de l'Internet a continué d'être fulgurante, son exploitation par des spécialistes et privilégiés s'est radicalement démocratisée, au moins dans les pays développés où l'on parle de 50 % des foyers « branchés », le nombre des bases d'information et de connaissance ainsi que des services en ligne a crû de façon exponentielle et ... le français y a pris la place qui lui revient.

Il y a cinq ans, la plupart des gouvernements, sauf peut-être le gouvernement américain, par la voix de son vice-président Al Gore, et la France, grâce à ses initiatives en télématique, considéraient les inforoutes essentiellement comme des porteurs de communication et de culture. Il n'était pas rare d'en voir la responsabilité confiée aux ministères de la Culture. L'universalité de leur usage et les transformations importantes qu'elles ont entraînées dans tous les domaines - commerce, économie, finances, sciences, santé, loisirs - ainsi que dans la façon de poser tous les petits gestes qui constituent l'ordinaire de la vie quotidienne des citoyens des pays les plus « branchés » ont contribué à généraliser leur déploiement et à ramener aujourd'hui à des proportions normales la place qu'on y accorde à la culture et à l'éducation. Ceci explique l'élargissement du champ d'application du Fonds proposé ici et la réduction de la portée relative qui y est accordée pour la culture et l'éducation.

La question suivante qui vient à l'esprit est : comment un fonds aussi modeste que celui visé ici peut-il contribuer aussi largement à l'expansion des inforoutes dans les 55 pays de la Francophonie ? En réponse, il est d'abord important que le Fonds ne vise pas à supporter le développement des infrastructures, son objectif est de contribuer à la sensibilisation des États, des opérateurs de réseaux de télécommunications, des entreprises, des ONG et du public à l'intérêt et à l'utilité des inforoutes dans tous les domaines. Son moyen d'action est le support à la réalisation de projets qui doivent prendre un caractère exemplaire pour avoir un effet d'entraînement. La plupart des pays du Nord ont procédé de cette façon et ont contribué à inscrire les inforoutes au rang des moyens importants de développement dans les préoccupations de leurs agents économiques et sociaux. Les pays du Sud ne peuvent pas se permettre la mise sur pied de tels



programmes, le dynamisme de la Francophonie à cet égard la servira en même temps qu'elle servira ses pays membres.

La création du Fonds a résulté d'une intuition à l'effet que les inforoutes deviendraient un puissant instrument de progrès, qu'elles seraient exploitées rapidement et massivement par les pays du Nord et que l'absence des pays du Sud dans cette course les éloignerait de nouveau des cibles du développement, plus brutalement et profondément que lors d'aucune des révolutions industrielles antérieures. L'intuition était bonne ; l'évolution des inforoutes en a donné la preuve. Malheureusement les cibles n'étaient pas suffisamment porteuses en termes de développement économique pour influencer les opérateurs de réseau de télécommunications et les industries de relais. Les infrastructures sont restées très insuffisantes et l'accès aux services ne s'est pas développé comme il aurait pu.

Les mêmes motifs ont fait en sorte que le Fonds, originalement promis à des budgets conséquents, est resté un peu marginal dans les stratégies de développement des pays membres. À quelques exceptions près, seuls les pays du Nord situés au cœur de la Francophonie - France, Belgique, Suisse, Canada - financent l'essentiel des ressources du Fonds, avec des hauts et des bas. Le Fonds s'est donc refermé sur la faiblesse de ses moyens et le caractère un peu étriqué de ses cibles ; il n'a effectué que la moitié de sa tâche, celle de distribuer les Fonds collectés, il ne s'est pas attaqué à l'aspect « promotion » de son action et recrutement de bailleurs et de « supporters ». Pour ce faire, d'ailleurs, il aurait fallu qu'il supporte quelques actions d'éclat et qu'il profite de toutes les retombées médiatiques, que ses autorités et celles de l'Agence interviennent et montent en épingle ses réalisations, que chaque pays bénéficiaire soit sollicité pour supporter la démarche de ses porteurs et pour devenir contributeur, toutes tâches auxquels il faudra songer pour relancer le Fonds.

Le questionnement des membres du Comité des inforoutes relativement aux performances du Fonds résulte d'une certaine fatigue de conduire le Fonds sur une route droite, sans surprise ni relief, et dont ils ne savent pas où elle les emmène. Ils ont l'impression d'aller nulle part et voient leur moteur perdre de sa puissance avec le temps. Ils ne disposent pas des éléments nécessaires au développement d'une vision stratégique ; il n'y a pas de plan à long terme ; il n'y a pas de défi à relever autre que celui de survivre.

Ceci fait, le programme de relance devrait se poursuivre par la tenue d'une conférence sur les priorités et les besoins, laquelle serait organisée sous l'égide du Secrétaire général de l'Agence et bénéficierait de toute la visibilité requise auprès des chefs d'État. Un programme de recrutement suivrait, dont l'exécution serait présidée par l'administrateur général, accompagné d'une démarche active de recherche de porteurs de projets potentiels dans chaque pays. Une contribution particulière des membres actuels devrait permettre au Fonds de combler le premier budget de sa deuxième ère.

Par la suite, l'acceptation de chaque projet devrait faire l'objet d'une information au chef de l'État du principal bénéficiaire, avec requête de désignation d'un parrain dans l'administration. Une requête devrait être adressée également à l'opérateur des réseaux de télécommunications local afin qu'il fournisse son appui au porteur, et sa contribution éventuellement. Des communiqués de presse devraient être émis. À la fin du projet, une conférence de presse devrait être organisée, en collaboration avec l'administration du parrain local du projet et en présence d'un représentant de l'Agence, où les résultats du projet seraient publiquement présentés.

Le programme « Jeunes » devrait faire l'objet d'un concours dans tous les pays membres, présidé par les autorités politiques locales. Les médias locaux devraient être appelés à contribuer à la promotion du concours. Le choix du projet devrait être fait sur l'idée plutôt que sur le dossier ; un expert local devrait être ajouté au jury du Fonds ; le projet pourrait être ensuite monté avec l'aide



de cet expert. Le résultat du concours devrait être marqué par une conférence de presse en présence de l'autorité politique locale et d'un représentant du Fonds.

Les porteurs de projet devraient démontrer l'arrimage de leur initiative avec les objectifs du Fonds, avec les besoins des collectivités qu'ils comptent desservir et avec les planifications nationales des pays visés par leur multilatéralité. Leur visibilité devrait être améliorée et TV5 pourrait être mise à contribution à cet effet.

Le Fonds n'a pas d'équivalent ; il n'est pas seulement utile, il est indispensable pour la santé de la Francophonie. Il faut que ses administrateurs, le Comité des inforoutes et l'Agence, le propulsent à une altitude qui corresponde à ses objectifs.



5 — LES RECOMMANDATIONS

5.1 Recommandations de portée stratégique

● Concernant la mission

Le Fonds opère sur la base d'objectifs découlant du plan d'actions de Montréal, à partir de critères opérationnels, sans que jamais une mission et des objectifs spécifiques lui aient été spécifiquement attribués.

RECOMMANDATION N° 1

Adopter une mission pour le Fonds de l'ordre de celle suggérée par les évaluateurs :

Promouvoir le développement des inforoutes dans les pays membres de la Francophonie en soutenant techniquement et financièrement les initiatives des personnes, ONG et entreprises susceptibles de les exploiter, de façon exemplaire, au service de leur collectivité dans les domaines prioritaires du développement. Privilégier les actions multilatérales arrimées avec les structures locales et financer les projets à l'aide de contributions spécifiques des pays membres.

De façon générale, toutes les personnes consultées ont soutenu la nécessité du maintien d'un Fonds orienté vers les technologies de l'information dans la Francophonie. Il est intéressant de noter cependant que, bien que ne mettant pas en cause le soutien au français par la création de contenus, tout au contraire, l'argumentation en faveur du maintien du Fonds a surtout été développée autour d'objectifs de développement des pays du Sud. Ainsi, dès l'abord la question de la définition des objectifs du Fonds s'est posée.

RECOMMANDATION N° 2

Élargir le champ d'action pour favoriser les projets qui appuient toute action exemplaire qui :

- concourt au développement des inforoutes et à la multiplication des points d'accès aux services ;
- accroît l'accessibilité pour la population, et particulièrement des jeunes, des services des inforoutes ;
- permet le développement de contenus en français représentatifs des milieux dont ils émanent ;
- suscite la création de réseaux pérennes de personnes, de groupes, de communautés ou d'organisations dans la Francophonie ;
- améliore l'information des citoyens à propos des grandes problématiques mondiales actuelles (développement durable, mondialisation, environnement, SIDA, etc.) ;
- appuie l'exploitation des inforoutes dans le développement et la transmission du savoir ainsi que la réduction de l'analphabétisme ;
- contribue à la mise en œuvre de solutions améliorant l'accès aux services de santé ;
- supporte le maintien et la croissance d'activités économiques locales, notamment dans le domaine de la production agricole ;
- renforce les liens État / citoyens dans une perspective de démocratie ;
- multiplie la maîtrise des technologies de l'information ;
- contribue au développement d'entreprises locales de relais favorisant l'accès aux inforoutes.



● Concernant le plan stratégique — Démarche

Bien que partageant un sentiment intuitif d'urgente nécessité pour le Fonds, les intervenants sont indécis, et même embarrassés, quant aux objectifs réels qu'il poursuit ; de la promotion et du développement de contenus francophones à l'appropriation des technologies, les opinions fluctuent. Cet embarras ressurgit lors du choix des projets tant, pour plusieurs, la cible n'est pas claire.

RECOMMANDATION N° 3

Réaliser une démarche de planification stratégique afin de définir les objectifs fonctionnels et opérationnels qui permettront de régir les opérations du Fonds dans l'avenir et d'encadrer la définition des critères de sélection des projets.

Jusqu'à présent le Fonds a conduit ses opérations au coup par coup, lançant ses appels à proposition de 6 mois en 6 mois en espérant qu'il disposerait de fonds suffisant pour soutenir un nombre d'initiatives significatif et maintenir ainsi sa dynamique de fonctionnement. La désaffection de certains bailleurs et l'irrégularité de la dotation du Fonds ont rendu cet exercice de plus en plus périlleux.

RECOMMANDATION N° 4

Revoir la philosophie de fonctionnement du Fonds et l'articuler autour d'un plan d'action de trois ans qui comporterait des objectifs opérationnels précis, permettant l'établissement d'un budget, lui aussi précis, associé à des engagements de dotation de la part des bailleurs. Réviser le plan d'action, les budgets et les engagements chaque année

Si l'on associe les thèmes « Éducation » et « Culture », on obtient un total de 50 % des projets financés par le Fonds. Bien que ce résultat soit dans le sens de la lettre des axes d'action du plan de Montréal, on peut s'interroger aujourd'hui sur une telle concentration. Il y a là, de l'avis des évaluateurs, un reflet du manque de visibilité du Fonds dans les autres secteurs et d'un manque d'attraction pour leurs porteurs de projets éventuels. Pourtant, en santé par exemple, la croissance de l'usage des inforoutes est exponentielle dans les pays du Nord, aussi bien pour l'accès à des services spécialisés que pour l'extension de la couverture des services de base et le soutien aux ressources locales.

RECOMMANDATION N° 5

Envisager l'organisation d'une conférence dans le Sud, ou profiter d'une conférence déjà programmée de la Francophonie, pour amener les États membres à participer à la définition de nouvelles priorités pour faire évoluer le plan d'action de Montréal dans le sens des préoccupations du Sud en matière de développement.

Tous les intervenants consultés conviennent que le FFI manque de visibilité et que ses appels à proposition doivent mieux circuler. Cette perception est partagée par plusieurs membres du Comité des inforoutes qui reprochent au Fonds son manque de visibilité, autant par l'inexistence d'un programme promotionnel, que par l'inexploitation de projets exemplaires comme élément de motivation à la création de projets et à la multiplication des bailleurs (ou des contributions).

RECOMMANDATION N° 6

Développer et mettre en œuvre un plan de communication et de promotion reposant sur une multiplication des médias utilisés, sur le rayonnement des personnalités dirigeant l'Agence et le Fonds et sur la diversification des structures de relais local.



Le Fonds doit bénéficier d'un vigoureux programme de relance. Ce plan doit passer par une redéfinition de ses objectifs, par l'établissement d'un plan d'action stratégique, par la révision du rôle de ses instances, par la fixation d'objectifs en termes de nombre de membres, de budget et de pays bénéficiaires, par l'élaboration d'un plan de communications et par la mise en place des moyens nécessaires à son pilotage.

RECOMMANDATION N° 7

Supporter la relance du Fonds par une dotation particulière qui lui permette de réaliser les activités et les représentations internationales convenues dans le plan d'action qui découlera de sa redéfinition : un budget de l'an 1 - ère II.

● **Concernant le plan stratégique — Portée**

Les évaluateurs se sont étonnés de la latitude du Comité d'experts dans le choix et l'application des critères d'évaluation. Dans un programme du type de celui du Fonds, organisé tel que l'est le Fonds, il appartiendrait normalement au comité directeur de définir et réviser la mission du programme ainsi qu'adopter et faire évoluer les critères de décision à appliquer par les gestionnaires et ses structures d'appui pour exécuter le programme.

RECOMMANDATION N° 8

Faire actualiser et adopter de nouveau les critères de sélection des projets par le Comité des inforoutes.

RECOMMANDATION N° 9

Prescrire un rapportage spécifique de l'application des critères à chaque projet grâce à un formulaire simple, éventuellement électronique, en deux sections, la première décrivant ses données essentielles et caractéristiques et la seconde indiquant la synthèse des commentaires des experts relativement à sa valeur en regard de chaque critère justifiant leur recommandation.

L'examen de la distribution des projets en fonction de l'appréciation des retombées potentielles des projets démontre la grande prédominance des projets visant la création de contenus et l'éducation. Les autres éléments du plan d'action de Montréal sont nettement moins bien servis.

RECOMMANDATION N° 10

Revoir les critères de sélection pour, selon la perspective des évaluateurs, faire de la démocratisation des inforoutes une cible majeure et favoriser le développement d'applications et d'usages des inforoutes dans les domaines social, politique et économique, autant que dans le domaine de l'éducation.

Les pays du Nord comptent, et de loin (plus de 70 %), le plus grand nombre de porteurs de projets. Plus de 50 % des États membres ne comptent aucun porteur de projet. Le déploiement des inforoutes est une problématique horizontale. Une stratégie de sensibilisation par projets exemplaires devrait pouvoir atteindre tous les États membres.

RECOMMANDATION N° 11

Réviser les critères de sélection pour favoriser l'augmentation progressive de la participation de porteurs du Sud aux actions du Fonds et établir un régime de quota favorisant la dissémination des actions du Fonds dans toute la Francophonie.



La perspective d'ouverture du Fonds à des projets à vocation commerciale a été généralement bien accueillie par les porteurs de projets, mais considérée avec plus de circonspection par les membres du Comité des inforoutes. D'un côté on convient que l'aide au développement comprend aussi le développement économique, des entreprises et de l'emploi ; de l'autre côté, on ne veut pas jouer sur le terrain du capital-risque, on est sensible au peu de fonds disponibles et on ne souhaite pas perdre de vue la mission, le rôle fondamental du Fonds relativement au déploiement des inforoutes.

RECOMMANDATION N° 12

Il est recommandé que le Fonds ouvre ses critères d'admissibilité à des projets à vocation commerciale, mais d'en limiter la portée à des activités qui contribuent directement à la réalisation des objectifs du Fonds.

● **Concernant le financement du Fonds**

La signification de l'acceptation d'une aide financière de la part du Fonds à des organismes ou individus qui n'ont, dans la plupart des cas, aucun crédit pour faire escompter leur lettre d'acceptation par une banque nécessite un déboursé dans les plus brefs délais, sous peine de mettre en péril les arrimages établis dans le montage des projets. Des situations comme celles vécues encore récemment, où aucun déboursé n'avait pu être fait six mois après l'acceptation du projet ne devraient plus se produire.

RECOMMANDATION N° 13

S'assurer à l'avance de l'engagement des bailleurs à mettre à la disposition du Fonds les sommes nécessaires au lancement de nouveaux appels à propositions.

Le Fonds se trouve en situation de stagnation, sinon de déclin, si l'on en juge par l'évolution du nombre de demandes de financement, le nombre des bailleurs et l'importance des contributions ainsi que le niveau d'intérêt porté par les pays du Sud à son action.

RECOMMANDATION N° 14

Impliquer toutes les ressources disponibles pour exploiter toutes les occasions de valoriser les actions du Fonds et de les faire connaître : octroi de subventions, partenariats institutionnels, inauguration des résultats des projets, etc.

Les programmes d'InfoDev, et spécialement celui de l'Information pour le Développement, sont ceux qui se rapprochent le plus du FFI. Les autres programmes d'aide multilatéraux, bilatéraux, de même que ceux des pays de la Francophonie, semblent concerner principalement l'établissement de politiques, le développement des infrastructures, la connectivité à l'Internet, la formation et la recherche. Cependant, un seul des quelque 150 projets financés par InfoDev est issu de la Francophonie ; les exigences de dépôt en anglais à InfoDev semblent être un obstacle pour les candidats francophones.

RECOMMANDATION N° 15

Négocier un accord avec InfoDev pour le co-financement de projets et examiner la possibilité que le FFI devienne un Fonds délégué d'InfoDev.

Il est intéressant de constater qu'à peu près tous les fonds soutenant les programmes comptent également sur des sources privées de financement. Les sociétés privées telles IBM, CISCO, Microsoft, HP, Hitachi, etc..., apportent des sources de fonds non négligeables. Certains fonds n'auraient même pas vu le jour sans leur apport. L'appel à ces entreprises fait œuvre utile, il



constitue une occasion de sensibiliser ces dernières aux problématiques et aux solutions de développement durable.

RECOMMANDATION N° 16

Envisager la possibilité de développer un programme de commandite à deux volets, un volet général pour le soutien de l'ensemble des activités du Fonds et un volet spécifique pour le soutien d'activités spécifiques réalisées conjointement avec la commanditaire, afin de compléter les dotations financières des États.

● **Concernant l'organisation du Fonds**

La consultation des membres des trois instances que sont le Comité des inforoutes, le Gestionnaire du Fonds et le panel des experts a permis de percevoir de nettes différences entre leur vision de la répartition des responsabilités apte à favoriser au mieux l'accomplissement de la mission du Fonds conformément à ses objectifs. Elles sont le reflet d'une recherche de positionnement entre l'administration politique et l'administration bureaucratique du Fonds. Le Fonds est un organisme multilatéral dont les décisions doivent être indépendantes des intérêts particuliers des bailleurs, administrateurs et gestionnaires. Dans les États modernes, les instances politiques ont tendance aujourd'hui à intervenir sur les objectifs des programmes et les critères de décision d'exécution, laissant le soin aux administrations de les appliquer de façon rigoureuse pour assurer l'équité et la transparence des actions.

RECOMMANDATION N° 17

Recentrer le rôle du Comité des inforoutes sur ses responsabilités de définition stratégiques des actions du Fonds et sur les critères de décisions d'exécution.

RECOMMANDATION N° 18

Mandater le Gestionnaire pour administrer le Fonds ; l'engager à prendre les décisions d'octroi de subventions en fonction des critères imposés par le Comité des inforoutes, appliqués par un panel d'experts indépendants, à informer le Comité des résultats des appels et à lui soumettre les cas dérogatoires qu'il jugera d'intérêt supérieur.

RECOMMANDATION N° 19

Renforcer la représentation du Sud sur le panel d'experts en augmentant ses effectifs à cinq membres.

RECOMMANDATION N° 20

Éliminer toute interaction des opérateurs dans le processus de décision opérationnelle et de gestion du Fonds.

RECOMMANDATION N° 21

Confirmer l'INTIF dans son rôle de cellule de veille et d'alimentation du tableau de bord stratégique du Fonds en informations de nature environnementale (environnement d'exercice de la mission du Fonds).

Personne, parmi les intervenants interrogés, internes comme externes, n'a mis en doute l'engagement et les qualités professionnelles des personnes constituant l'équipe de gestion du Fonds. Ils ont mis les difficultés rencontrées et les sujets de leurs critiques au compte d'un



manque chronique de ressources à la disposition du Gestionnaire. Non seulement l'équipe est restreinte, mais les moyens matériels mis à sa disposition sont d'une modestie surprenante.

RECOMMANDATION N° 22

Confier un rôle d'encadrement au responsable du suivi et de l'évaluation des projets.

RECOMMANDATION N° 23

Renforcer le rôle et les compétences de l'adjoint administratif et lui confier toutes les tâches reliées à la gestion de l'information, à la production automatique des tableaux de bord, au maintien de la liste des membres des réseaux du Fonds et à l'organisation des activités.

RECOMMANDATION N° 24

Adjoindre au responsable du suivi et de l'évaluation des projets une ressource technique susceptible de l'épauler dans le pré-traitement des dossiers, le rapportage des commentaires des experts et le suivi des projets.

RECOMMANDATION N° 25

Développer et mettre en œuvre un système bureautique de collecte et de stockage des données permettant d'enregistrer et d'organiser les informations sur les projets à l'enregistrement des demandes, au pré-traitement, à la sélection, à la décision, aux suivis et au dépôt des rapports.

5.2 Recommandations de portée opérationnelle

● Concernant la sélection des projets

Les évaluateurs ont noté une amélioration de la qualité des dossiers au fil des appels à propositions. Malgré les efforts faits à ce titre, il reste des lacunes dans la planification des projets, laquelle est réalisée au minimum pour être acceptable aux instances du Fonds. Il en résulte un manque de précision dans l'évaluation des ressources nécessaires à leur exécution et dans l'appréhension des contraintes de la réalisation, ce qui augmente d'autant leur risque d'échec. Le manque de planification initiale rend aussi plus difficile la définition des rôles des différents intervenants dans le projet et l'établissement de protocoles d'entente précis à cet effet.

RECOMMANDATION N° 26

Exiger l'inclusion dans le dossier de candidature des protocoles de partenariat justifiés par une planification détaillée des activités du projet et un positionnement de chacun des partenaires par rapport à ces activités.

Pour les évaluateurs, le guide du proposant est explicite, détaillé et bien fait. Il décrit dans un langage simple ce dont il faut traiter pour qu'un dossier soit jugé admissible et distingue chaque fois que possible les deux volets du Fonds. Les procédures sont cohérentes avec la mission et les objectifs du FFI. Le plan de présentation des projets pourrait cependant aller un peu plus loin dans l'encadrement des aspects de planification financière et de production des livrables notamment, dans une perspective « plan d'affaires ».



RECOMMANDATION N° 27

Renforcer la prescription des informations à fournir par les proposant pour obtenir des objectifs opérationnels plus précis, des clientèles mieux définies, des indicateurs de suivi, des budgets mieux articulés (de projet et d'après projet) ainsi que des indicateurs d'impact et de retombées socio-économiques.

Les risques liés à la réalisation ainsi que ceux liés à la pérennisation, la nature des partenariats, la destination des fonds subventionnés et l'implication des administrations des pays concernés doivent être évalués différemment selon le type de retombées des projets : principalement obtenues par transfert de compétences au cours de la réalisation ou obtenues postérieurement à la réalisation par l'exploitation des résultats.

RECOMMANDATION N° 28

Classer les projets en deux catégories au moment de leur sélection, selon que les retombées sont de l'ordre du transfert de compétences ou de l'exploitation des résultats, pour particulariser les critères d'évaluation ainsi que la programmation de suivi.

La philosophie générale du Fonds est de ne financer que des projets nouveaux et de compter sur l'initiative des promoteurs pour assurer la pérennité de leur action. Les demandes de second financement se font cependant chaque année plus nombreuses, à mesure que le nombre de projets terminés augmente et le Fonds est placé dans une situation toujours plus difficile pour maintenir sa philosophie.

RECOMMANDATION N° 29

Examiner la possibilité d'admettre des projets qui pourraient nécessiter un financement récurrent et prévoir une réserve financière jusqu'à ce que les bénéfices aient été obtenus ou jusqu'à la constatation qu'ils ne pourront pas l'être.

Il peut arriver que des projets dont les bénéfices escomptés de la subvention sont attachés à la réussite du déploiement, a priori très acceptables par leur besoin de financement et le défi technique qu'ils représentent, bien montés par des promoteurs sérieux, présentent leurs défis les plus lourds dans l'après-projet, au cours de la phase de déploiement, laquelle nécessiterait des moyens considérables. Or il n'est pas évident que cette phase soit considérée dans le processus de sélection, ce qui en augmente le risque d'échec potentiel.

RECOMMANDATION N° 30

Considérer l'ensemble des besoins des projets, y compris pour la phase de déploiement, au moment de l'analyse des demandes afin d'assortir leur choix avec les moyens financiers et les leviers d'appui dont disposent le Fonds et l'Agence.

L'opinion des évaluateurs est à l'effet que le FFI est doté des mécanismes qui sont souhaitables en regard de sa mission et de ses objectifs. Ils pensent que l'indépendance des experts est de nature à éviter de faire craindre à un manque de transparence dans le choix des projets, dans la mesure où leur opinion est largement prédominante. Par ailleurs, ils notent que les critères d'évaluation annoncés souffrent d'un manque de clarté quant à leur importance relative prise en compte pour la sélection des projets.

RECOMMANDATION N° 31

Sans nécessairement la chiffrer, éclairer les proposant sur l'importance relative des différents critères appliqués pour la sélection des projets.



Une des difficultés principales vécues par les porteurs de projet tient dans la recherche de partenaires. Une offre de services spécifique permettant de publier sur le site Web du Fonds des offres et demandes de partenariat a déjà été envisagée par les gestionnaires du Fonds.

RECOMMANDATION N° 32

Rendre disponible un service de demandes et d'offres de partenariat tout en conservant une neutralité totale vis-à-vis des porteurs de projets pour ne pas engager la responsabilité du Fonds en regard de la capacité des promoteurs à respecter leurs engagements avec les partenaires qu'ils auront choisis.

Dans la plupart des domaines, les projets acceptés sont l'initiative de porteurs du Nord beaucoup plus que du Sud. Seule la « démocratisation des accès aux inforoutes » fait l'objet d'une prédominance de projets issus du Sud, ce qui est par ailleurs significatif de la perception des besoins par les porteurs du Nord et du Sud. Globalement cinq projets issus du Nord sont acceptés pour deux issus du Sud. Les raisons sont probablement multiples, dont le manque de présence des intervenants potentiels du Sud dans les réseaux d'influence et le manque d'appuis de la part des administrations locales. L'analyse a aussi démontré un certain manque de savoir-faire de leur part et une difficulté d'accès à des ressources compétentes pour le montage des dossiers et la planification des projets.

RECOMMANDATION N° 33

Explorer et tester, au moins dans le cadre du volet « Jeunes » l'établissement d'une qualification en deux étapes, une première de principe impliquant le dépôt d'un dossier minimum centré sur l'idée maîtresse du projet et une deuxième de qualification définitive basée sur un dossier complet dont la réalisation serait financée à hauteur, par exemple, de 10 % du montant de l'aide financière attendue.

● **Concernant le suivi des projets**

Les évaluateurs n'ont pas eu connaissance de l'existence d'un système d'information à part les fiches de suivi des projets retenus, ni sur les projets déposés, ni de tableau de bord systématique qui permettrait de rendre compte de l'état du programme de façon périodique et sur une base annuelle. En fait, il existe un tableau de bord, mais il est surtout associé aux aspects financiers de la gestion du Fonds et de la distribution des subventions.

RECOMMANDATION N° 34

Mettre sur pied un système de tableau de bord alimenté de façon la plus automatique possible à partir des informations saisies à la réception des demandes, à leur pré-analyse, à leur évaluation par les experts, à leurs suivis et au dépôt des différents rapports des coordonnateurs.

De l'opinion des évaluateurs, le suivi des projets ne peut se limiter à la vérification de conformité réalisée à la suite du dépôt de chaque rapport. Les projets, dont on attend qu'ils se réalisent sur une période de deux ans en moyenne, font l'objet d'un premier versement de 60 % de la subvention et les coordonnateurs disposent d'un délai de dix-huit mois pour produire leur premier rapport. Un manque de suivi au cours de cette période augmente sensiblement les risques d'échec et favorise le désengagement des coordonnateurs vis-à-vis de certains objectifs sensibles pour le Fonds.



RECOMMANDATION N° 35

Établir un programme de suivi par lequel chaque projet devrait être revu tous les six mois, non seulement auprès du coordonnateur, mais également auprès d'un échantillon de ses partenaires.

RECOMMANDATION N° 36

Mettre en place et faire appel à un réseau d'experts locaux pour réaliser les suivis sur place.

RECOMMANDATION N° 37

Revoir la proportion des différentes tranches de subvention.

RECOMMANDATION N° 38

Exiger les pièces justificatives des dépenses admissibles à chaque dépôt de rapport.





ANNEXES

ANNEXE 1 : Termes de références pour l'évaluation externe du Fonds francophone des inforoutes

ANNEXE 2 — Modèle logique du FFI

ANNEXE 3 — Liste des projets visités sur le terrain

ANNEXE 4 — liste des sites web évalués

ANNEXE 5 — Modèle causal





ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCES POUR L'ÉVALUATION EXTERNE DU FONDS FRANCOPHONE DES INFOROUTES

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION EN FRANCOPHONIE

Les technologies de l'information et de la communication sont en constante évolution. La situation des pays du Sud dans ce domaine n'est plus la même depuis la Conférence de Montréal et la création du Fonds francophone des inforoutes : les sites Internet se sont multipliés, des formations se sont mises en place, des pays qui se préoccupaient très peu de ces technologies ont adopté des stratégies nationales pour développer leur utilisation et les infrastructures, les points d'accès collectifs à Internet ne sont plus rares dans les villes. Dans le même temps cependant, la comparaison entre les zones développées et les zones les plus pauvres met en évidence une tendance à l'aggravation des retards et inégalités déjà existants. Ces évolutions induisent la naissance et la prise en compte de nouvelles priorités, d'autres devenant moins urgentes. Les problématiques situées en amont semblent aujourd'hui prendre le pas dans les analyses : les stratégies nationales, la régulation internationale et nationale des télécommunications et de l'Internet et la question des infrastructures d'accès attirent davantage l'attention des bailleurs internationaux qu'il y a quelques années. Les préoccupations liées aux contenus et à l'avènement d'une société de l'information équitable prennent parallèlement moins d'importance.

Depuis la Conférence de Montréal, la Francophonie a pour sa part développé des programmes et multiplié les initiatives et les participations à des conférences et concertations internationales, sur la régulation de l'Internet comme sur la formation à distance ou le rôle des TIC dans le développement. Plus récemment, en même temps que les autres opérateurs multilatéraux, elle a entamé une réflexion sur son action dans le domaine des inforoutes, notamment dans la perspective de sa participation au Sommet mondial sur la société de l'information (décembre 2003). Deux importantes réunions se sont tenues en 2001 qui auront une incidence sur sa stratégie d'intervention : le Comité de programme sur les technologies de l'information et de la communication (27-28 février 2001), chargé d'examiner les programmes et de faire des suggestions et recommandations quant à l'avenir de la programmation de la Francophonie dans son domaine de compétences, et la III^e Conférence ministérielle sur la culture à Cotonou (14-15 juin 2001).

Le Comité de programme sur les technologies de l'information et de la communication, tirant des conclusions des actions menées à la suite du Plan d'action de Montréal, a souligné la nécessité pour la Francophonie de mettre davantage l'accent sur l'accès, la régulation des télécommunications et d'Internet au niveau national et l'accroissement des compétences dans le domaine des TIC. Ses recommandations concernant les contenus portent moins sur leur développement que sur les thèmes à développer et la façon de les développer.

Les travaux de la III^e Conférence ministérielle sur la culture de Cotonou ont été en partie consacrés aux TIC en accordant une place importante aux contenus. La Déclaration de Cotonou engage la Francophonie à mettre les TIC au service du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie, notamment en favorisant l'appropriation des applications technologiques selon 4 axes prioritaires parmi lesquels figurent les contenus et les services. Le développement de ceux-ci reste donc une priorité pour renforcer et accroître la diversité culturelle, objectif auquel le Fonds francophone des inforoutes est appelé à contribuer. Les ministres chargés de la culture lui demandent de "favoriser la création des contenus et les projets multilatéraux démontrant une véritable dynamique d'échange et de partage entre les partenaires [...] et placer au rang de priorité la promotion de la diversité culturelle lors de l'examen et de la sélection des projets".

Le prochain biennium devrait voir la mobilisation de la Francophonie, dans l'optique du Sommet mondial sur la société de l'information, prévu en décembre 2003 à Genève. Celle-ci pourrait être précédée d'une nouvelle Conférence ministérielle francophone sur ce thème.

LE FONDS FRANCOPHONE DES INFOROUTES

Présentation générale

Après la résolution du Sommet de Cotonou (2-4 décembre 1995) sur la société de l'information, les ministres francophones chargés des inforoutes réunis à Montréal du 19 au 21 mai 1997 ont adopté la Déclaration de



Montréal et le Plan d'action de Montréal, qui définissaient pour les années à venir la politique de la Francophonie dans le domaine des TIC.

Dans la mouvance des conférences ministérielles du G7 de Bruxelles, la déclaration de Montréal insiste sur la nécessité de mettre en place une société de l'information citoyenne, et le "besoin d'enrichissement culturel par la diversité des contenus"¹. Elle souligne également l'importance de "l'accès aux inforoutes pour tous"² et la "croissance de la variété des usages"³.

Les grandes priorités du Plan d'action de Montréal sont les suivants, chacune recouvrant une série d'objectifs plus détaillés :

- démocratiser l'accès aux inforoutes;
- développer l'aire d'éducation, de formation et de recherche;
- renforcer l'aire de création et de circulation des contenus;
- promouvoir une aire de développement économique;
- établir une vigie francophone;
- sensibiliser les jeunes, les producteurs et les investisseurs;
- assurer une présence concertée des francophones dans les instances internationales chargées du développement des inforoutes.

Pour développer les inforoutes au sein de la Francophonie dans le respect des 7 grandes priorités du Plan d'action de Montréal, les ministres chargés des inforoutes ont notamment décidé la mise en place d'un "Fonds francophone de développement des inforoutes", décision confirmée quelques mois plus tard par les chefs d'Etat et de Gouvernements lors du Sommet de Hanoi (16 novembre 1997). A ce stade, seules ses modalités de gestion étaient précisées : imputation budgétaire sur fonds multilatéral unique, gestion par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et chapitre budgétaire individualisé.

Le Fonds francophone des inforoutes, dont le premier appel à propositions a été lancé en juillet 1998, est placé auprès de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie tout en bénéficiant d'un budget distinct de celle-ci, conformément à la demande des ministres chargés des inforoutes. Il finance des projets multilatéraux de création de contenus francophones sur Internet, proposés par des individus, des organismes publics ou privés ou par des opérateurs de la Francophonie et dont les objectifs s'inscrivent dans le cadre de l'une ou plusieurs des grandes priorités fixées par la Déclaration de Montréal.

A la suite du VIII^{ème} Sommet de la Francophonie à Moncton (septembre 1999), qui a fait de la jeunesse une des grandes priorités du biennium 2000-2001, un volet "Jeunes" a été créé pour encourager l'initiative des jeunes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Le Fonds des inforoutes est composé de trois entités : un comité des inforoutes, un gestionnaire et un réseau d'experts techniques.

- Le comité des inforoutes est le comité de pilotage et l'instance de décision du Fonds des inforoutes, tant en matière d'orientation stratégique qu'en matière d'attribution des subventions. Il est présidé par l'administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) et constitué de représentants de chacun des États et Gouvernements bailleurs. Un observateur de chacun des cinq opérateurs de la Francophonie complète le comité.
- Le gestionnaire, désigné par le Secrétaire général de la Francophonie, administre au quotidien le Fonds francophone des inforoutes et met en œuvre les décisions du Comité des inforoutes. Il est le principal interlocuteur des responsables de projet. Le gestionnaire est assisté dans ses fonctions par une équipe : une secrétaire et assistante de gestion, une responsable du suivi et de l'évaluation des projets et du volet "Jeunes".
- Des experts francophones, chargés de donner un avis sur les projets reçus.

Les projets sont soumis au Fonds en réponse à des appels à propositions, jusqu'à présent deux par an, et sont sélectionnés à la suite d'un processus qui inclut deux étapes : l'appréciation des dossiers par un groupe d'experts internationaux, dont la composition varie à chaque appel, qui donne lieu à une première classification et à des recommandations sur lesquelles s'appuiera le Comité des inforoutes pour procéder à la

¹ Déclaration de Montréal, paragraphe 1.

² Déclaration de Montréal, paragraphe 8.

³ Ibid.



sélection définitive des projets au cours de la seconde étape. Les critères d'éligibilité et de sélection les plus décisifs sont :

- l'appropriation individuelle et l'usage social des TIC
- la création de contenus nouveaux
- la créativité et le caractère novateur dans l'usage des TIC
- la réalité et l'équilibre du partenariat multilatéral
- le transfert de compétences et le renforcement des capacités locales de production de contenus
- la circulation de l'information et les échanges
- la faisabilité et le sérieux de la conception
- les perspectives de pérennisation des activités du projet.

Les critères d'éligibilité et les exigences sur les critères d'appréciation du volet Jeunes sont plus souples que pour le volet Général. La contribution du Fonds au financement des projets peut aller jusqu'à deux millions de francs français pour le volet Général et jusqu'à cent mille francs français (projets nationaux) ou deux cent mille francs français (projets multilatéraux) pour le volet "Jeunes". Les contributions ne peuvent dépasser 70% du coût total pour le volet général et 85% pour le volet "Jeunes".

Les crédits du Fonds francophone des inforoutes sont versés par les Etats et Gouvernements francophones qui le désirent, sachant que la contribution minimale est de 500 000 FF. Aujourd'hui, 11 Etats et Gouvernements versent une contribution au Fonds : Cameroun, Canada, Canada/Québec, Canada/Nouveau-Brunswick, Communauté Française de Belgique, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Liban, Suisse, Sénégal. Le Bénin et Monaco ont également par le passé apporté leur contribution au financement du Fonds.

Le Fonds des inforoutes dispose d'un site Internet à l'usage des porteurs de projet. Il regroupe toutes les informations relatives aux appels à propositions : dossiers de candidature, critères et modalités de sélection, projets retenus et montants de financement accordés, bilans, liens vers d'autres initiatives et vers les réalisations des projets achevés ou en cours de réalisation. On peut le consulter à <http://www.francophonie.org/fonds>.

Les projets financés par le Fonds des inforoutes. Le Fonds des inforoutes a finalisé jusqu'à aujourd'hui 7 appels à propositions. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du montant des subventions attribuées.

N° Appel	1	2	3	4	5	6	7	Total
Date de clôture	31 juillet	2 octobre	26 mars	2 novembre	3 avril 2000	18/09/	30 mars	
	1998	1998	1999	1999		2000	2001	
Nombre de projets reçus	197	88	205	90	101	118	76	799
Nombre de projets retenus	30	15	20	22	10	15	11	123
Financement global accordé (en FF)	14 908 940	5 823 706	9 940 500	11 500 090	3 962 852	9 914 185	5 205 100	61 255 373
Nombre de projets terminés	13	6	7	0	0	0	0	26

15 novembre 2001

Notes :

- Six projets du 4^{ème} appel à propositions, ayant reçus un financement total de 2 988 340 FF, ont été acceptés lors de la session de sélection des projets reçus au 5^{ème} appel à propositions.
- Le 6^{ème} appel comptabilise un projet présenté au 5^{ème} appel et reporté pour compléments d'informations, de même que le 7^{ème} appel, qui compte trois projets présentés lors d'appels à propositions précédents (5^{ème} et 6^{ème}).
- Un projet "terminé" est ici un projet ayant perçu la troisième tranche de la subvention. En réalité 35 projets sont terminés, même s'ils n'ont pas encore reçu la dernière tranche de leur subvention.

Parmi les 123 projets retenus pour financement depuis juillet 1998, 13 sont des projets du volet "Jeunes", en vigueur depuis le 4^{ème} appel à propositions. Ils se situent à des stades d'avancement très divers.



Le montant des aides attribuées aux projets varie entre 24 500 FF et 1 500 000 FF pour le volet général, entre 40 000 FF et 200 000 FF pour le volet "Jeunes", le financement moyen se situant autour de 500 000 FF pour le premier et de 100 000 FF pour le second. Jusqu'à présent, le volume global de subvention accordé a été d'environ 15 à 20 millions de francs français par année.

Les thèmes et les objectifs traités par les projets, quel que soit le volet, sont très variés : santé, éducation, formation professionnelle, culture et patrimoine, droit, économie, documentation, recherche, problématiques sociales telles que jeunes, femmes. Les publics cibles varient en fonction du type de projet et représentent en général un ou plusieurs groupes assez larges.

Les partenaires des projets sont issus de l'ensemble de l'espace francophone, un pays n'appartenant pas à l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie étant parfois inclu dans un partenariat. Si l'on examine la répartition régionale, on s'aperçoit que les zones "Afrique de l'Ouest" et "Europe de l'Ouest" sont les zones qui regroupent relativement le plus de partenaires de projets. Viennent ensuite es zones "Afrique Centrale", "Amérique du Nord" et "Afrique du Nord et Moyen Orient", puis plus loin les zones "Afrique de l'Est et Océan Indien", "Caraïbes", "Europe de l'Est" et "Asie Pacifique".

Le suivi des projets

Le suivi des projets est essentiellement fondé sur les rapports d'étape et final remis par les bénéficiaires. Des visites ponctuelles sur le terrain et les relations régulières entretenues par le Fonds avec nombre d'experts et de professionnels locaux sont également des sources précieuses d'informations sur l'évolution des projets en cours. Récemment, les bases d'un système de suivi plus structuré ont été mises en place. Il s'agit de fiches regroupant de façon synthétique tous les éléments nécessaires au suivi de chaque projet. Au niveau global, des bilans synthétiques sont maintenant réalisés. Ils permettent de rendre compte des tendances marquantes de l'activité du Fonds des inforoutes.

Le Fonds n'a jusqu'à lors procédé à aucune évaluation globale de son action.

LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPALES QUESTIONS DE L'EVALUATION

Les réflexions menées actuellement au niveau international et au sein de la Francophonie sur les stratégies à adopter pour favoriser le développement des TIC et leur usage au service d'un développement économique et social durable, la nécessité de prendre en compte l'évolution du contexte des TIC dans les pays francophones, et enfin les questions qui se posent au sujet des répercussions de l'action du Fonds francophone des inforoutes sur le terrain ont incité le Comité des inforoutes à demander que l'on procède à son évaluation. Celle-ci devra s'attacher à :

- faire un bilan détaillé de l'action du Fonds et des résultats obtenus par les projets financés au regard de ses objectifs, en expliquant pourquoi ces résultats ont été obtenus et en proposant chaque fois que possible des indicateurs opérationnels pour leur suivi;
- évaluer l'adéquation des objectifs du Fonds à sa mission et la justesse des moyens et modes d'organisation dont il a été doté pour y répondre;
- analyser la place et la valeur ajoutée du Fonds des inforoutes relativement aux autres programmes multilatéraux, de la Francophonie ou d'autres institutions et organismes, qui interviennent en faveur du développement de l'usage des TIC;
- faire des recommandations pratiques et réalistes pour l'avenir du Fonds et tester des moyens plusieurs fois évoqués pour améliorer ses performances.

Les résultats de l'évaluation serviront :

- au Comité des inforoutes, qui s'appuiera sur ses résultats pour prendre des décisions propres à améliorer l'utilité du Fonds et ses modalités de fonctionnement;
- au gestionnaire et à son équipe pour améliorer la gestion quotidienne du Fonds des inforoutes et l'efficacité de son action;
- à offrir aux instances de la Francophonie des éléments d'appréciation de la mise en œuvre du Plan d'action de Montréal, notamment si la perspective d'une Conférence ministérielle préalable au Sommet mondial sur la société de l'information était confirmée.



Bilan factuel et analyse des résultats obtenus

Le bilan factuel des projets soutenus dressera un état de l'activité du Fonds depuis son origine en caractérisant les projets et en mettant en évidence leurs points communs et spécificités à partir de critères portant sur les projets eux-mêmes et sur le type de résultats qu'ils induisent. Ce bilan s'appuiera sur l'analyse des dossiers de l'ensemble des projets retenus (123) et d'un échantillon de projets non retenus, ainsi que sur une analyse plus fine pouvant impliquer des visites sur le terrain concernant un échantillon d'une quinzaine de projets répartis sur 3 pays au maximum.

L'analyse des résultats obtenus devra mettre en évidence les principaux facteurs facilitant l'atteinte des résultats attendus ou au contraire les obstacles qui freinent ou empêchent de les atteindre, en distinguant entre le volet Jeunes et le volet général chaque fois que nécessaire. Les évaluateurs pourront se pencher de façon attentive sur les questions et points décrits ci-dessous et s'attacheront dans tous les cas à déterminer quels sont les objectifs du Plan d'action de Montréal auxquels le Fonds a apporté sa plus grande contribution.

Le niveau de préparation et de conception des projets généralement observé est-il suffisant et adapté aux résultats recherchés par les porteurs de projets ?

Quelle est la pertinence et l'utilité des contenus produits par les projets, leur qualité technique, leur richesse et apport informatif, leur accessibilité et visibilité, leur aspect novateur, la fréquence de leur mise à jour ?

Dans quelle mesure les projets du Fonds permettent-ils un transfert de compétences dans le domaine des TIC et de quelle nature ? Quels sont les bénéfices retirés des projets financés en termes d'appropriation des TIC, soit en termes d'acquisition à long terme de compétences, comparativement à d'autres types de projets ?

Les partenariats constitués et leur mise en œuvre permettent-ils à chaque partenaire d'en tirer profit et de quelle façon ? Quels sont les facteurs qui favorisent les partenariats dans lesquels tous les partenaires sont impliqués, qui permettent la valorisation de chacun et le transfert de compétences ?

Dans quelle mesure les contenus produits atteignent-ils réellement la population ciblée par le projet ? Les moyens de diffusion choisis sont-ils suffisants et appropriés ?

Dans quelle mesure les projets permettent-ils d'accroître la diversité culturelle sur Internet, les échanges culturels et l'expression de la singularité socioculturelle des pays ?

Quelle est la pérennité des projets à l'issue du financement du Fonds, sachant toutefois que peu de projets ont perçu l'intégralité de leur subvention depuis plus d'une année ?

Evaluation de pertinence et de la cohérence du Fonds des inforoutes

L'évaluation de la pertinence du Fonds des inforoutes s'intéressera aux objectifs et aux missions qui lui sont dévolus relativement aux objectifs de la Déclaration de Montréal. L'évaluation de sa cohérence s'intéressera à l'adéquation de ses moyens à ses objectifs. Les questions suivantes seront particulièrement examinées et chaque fois que nécessaire, il sera fait la distinction entre le volet général et le volet "Jeunes".

- La mission et les objectifs du Fonds des inforoutes, qui visent à répondre aux grands axes du Plan d'action de Montréal, ont-ils été et sont-ils encore adaptés, au regard de la situation des pays francophones dans le domaine des TIC ?
- Les procédures mises en place pour susciter des requêtes de financement et pour les sélectionner sont-elles cohérentes avec la mission et les objectifs du Fonds ?
- Le découpage des responsabilités entre les trois instances et les modalités de fonctionnement du Fonds lui permettent-ils de remplir sa mission de façon efficace et conformément à ses objectifs ?
- Le Fonds des inforoutes répond-il de façon adéquate aux attentes des diverses catégories de porteurs de projet ? Ses objectifs et procédures sont-ils bien perçus ? Quels sont les principaux facteurs qui incitent au dépôt d'une requête de financement ou au contraire à ne pas présenter de requête ?
- Les appels à propositions successifs ont conduit à financer des projets traitant de thèmes très divers : cette diversité a-t-elle permis au Fonds d'atteindre ses objectifs ?
- Quels sont les avantages retirés de la multilatéralité des actions au regard des objectifs poursuivis par le Fonds des inforoutes et quelles sont les difficultés qu'elle induit ?
- La gestion et le suivi des projets financés sont-ils suffisants et efficaces ?



- La communication sur le Fonds des inforoutes, dont les appels à propositions et les projets retenus, est-elle suffisante et adaptée ?

Valeur ajoutée et place du Fonds francophone des inforoutes

Les évaluateurs mettront en évidence la valeur ajoutée et la place du Fonds des inforoutes comparativement aux programmes d'aides conduits par d'autres opérateurs multilatéraux dans le domaine des inforoutes. Ils s'attacheront également à analyser de quelle façon l'action du Fonds francophone des inforoutes et celle des autres programmes et/ou projets de la Francophonie visant également à mettre en œuvre le Plan d'action de Montréal se complètent ou se renforcent mutuellement.

Propositions et recommandations

Les évaluateurs feront des propositions et recommandations pratiques au Comité des inforoutes et au gestionnaire pour améliorer l'utilité du Fonds et l'efficacité de son fonctionnement sur la base des résultats de l'évaluation et d'une analyse prospective du contexte des TIC. Ils prendront également en considération les résultats de leurs investigations sur l'opportunité ou non de mettre en pratique de nouvelles modalités évoquées au sein du Comité des inforoutes :

- offre d'une aide à la conception et/ou à la mise en œuvre de projet;
- thématisation des appels à propositions;
- financement de projets à dimension commerciale.

Les évaluateurs tiendront particulièrement compte, pour faire leurs recommandations, des orientations dans le domaine des inforoutes définies lors de la III^e Conférence des ministres de la culture à Cotonou en juin 2001.

LA PORTEE GEOGRAPHIQUE DE L'EVALUATION

L'évaluation portera sur tout l'espace francophone. Néanmoins, les enquêtes de terrain se limiteront à un échantillon d'une quinzaine de projets représentatifs de la variété des projets mis en œuvre, tant en termes de contenu qu'en termes géographiques ou de types de partenaires. A titre indicatif l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Océan Indien sont a priori susceptibles de faire l'objet d'enquêtes de terrain.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION

Calendrier de réalisation

La durée de l'évaluation sera d'environ six mois, à compter de la signature du protocole d'accord avec l'équipe d'évaluation. Le démarrage des travaux est prévu pour le courant du premier trimestre 2002. Ils devront se terminer au plus tard le 30 septembre 2002.

Suivi de l'évaluation

Le suivi de l'évaluation est assuré par un comité de pilotage composé des responsables du programme à évaluer, de représentants de la direction de l'évaluation et de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et éventuellement d'un expert extérieur, idéalement issu d'un pays du Sud ou de l'Est de la Francophonie.

Après une première réunion de cadrage de l'évaluation, qui pourra avoir lieu quelques jours après la sélection des candidats, la première étape du travail d'évaluation débouchera sur la production d'un rapport intermédiaire précisant les questions à traiter, les critères et les indicateurs de mesure associés ainsi que les hypothèses de base de l'évaluation. Il deviendra le document de référence pour la suite de l'évaluation.

A la suite des travaux, les résultats de l'évaluation seront consignés dans un rapport final provisoire, accompagné d'un résumé. Le comité de pilotage, après son examen conjoint avec le Comité Francophone des Inforoutes, proposera à l'équipe d'évaluation les modifications et corrections nécessaires. Une fois le rapport final validé, conjointement par le Comité des inforoutes et le comité de pilotage, les évaluateurs en feront une présentation orale.



Il appartiendra au Comité des inforoutes de tirer les enseignements des résultats de l'évaluation.

Documents disponibles

Les évaluateurs auront à leur disposition tous les documents dont dispose le Fonds sur son activité. Son équipe se rendra par ailleurs disponible pour répondre, dans la mesure de ses connaissances, aux demandes des évaluateurs.

Pour rendre compte des résultats et effets sur le terrain de la réalisation des projets, des visites sur le terrain seront nécessaires. Elles porteront sur un échantillon de projets choisis en raison de leur caractère représentatif. *Le travail de caractérisation des projets et de proposition au Comité de pilotage d'un échantillon fait partie intégrante du travail d'évaluation.*

- Dossiers complets des projets retenus et non retenus
- Documents internes : dossier de candidature, fiches de suivi, bilans, etc.
- Documents relatifs aux sessions d'évaluation par les experts
- Comptes-rendus des réunions du Comité des inforoutes
- Textes officiels : Déclarations des Etats et Gouvernements, Plans d'action, etc.

Compétences souhaitées

L'équipe d'évaluation regroupera les compétences suivantes :

- pratique professionnelle de l'évaluation de politiques publiques;
- connaissance des usages des TIC et de la conception/création de contenus numériques;
- connaissance du contexte socio-économique des pays du Sud et de l'Est et du domaine des nouvelles technologies dans ces pays.

L'inclusion dans l'équipe d'un professionnel de l'évaluation et la constitution d'une équipe plurinationale comprenant au moins un expert du Sud ou de l'Est sont des critères d'éligibilité de la proposition.

Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités du commanditaire et du prestataire se répartissent comme indiqué ci-dessous.

- Le comité de pilotage
 - Elaboration des termes de référence et définition des objectifs et de la portée de l'évaluation.
 - Sélection du prestataire de l'évaluation suite à l'appel d'offres.
 - Mise à disposition de toute l'information disponible à l'Agence de la Francophonie concernant le programme.
 - Suivi de toutes les étapes d'exécution de l'évaluation.
 - Validation de tous les documents produits.
 - Coordination du processus d'examen interne à l'Agence.
 - Publication des résultats de l'évaluation. A ce titre, tous les documents relatifs à l'évaluation sont la propriété exclusive du commanditaire et ne sont pas considérés publics tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une publication officielle de la part de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Toute communication à un tiers d'un de ces documents devra faire l'objet d'une autorisation du commanditaire.
- L'équipe d'évaluation
 - Elaboration de la méthodologie et du plan de travail.
 - Conduite complète de l'évaluation et gestion quotidienne des activités.
 - Présentation à l'Agence des rapports et documents faisant partie de son mandat et prise en compte des remarques éventuelles faites par le comité de pilotage.
 - Présentation des résultats aux parties prenantes du programme ou projet évalué, conformément aux termes de références de son mandat.
- Le Comité des inforoutes
 - Validation des termes de références.
 - Avis sur tous les documents intermédiaires produits.
 - Validation du rapport final, en concertation avec le comité de pilotage.



Critères de sélection des propositions

- Critères d'éligibilité

- Pluridisciplinarité et pluri nationalité, conformément à ce qui est indiqué dans le présent cahier des charges.
- Indépendance de l'équipe : les membres de l'équipe ne doivent pas avoir pris part à la conception, à l'exécution ou au suivi du projet ou programme à évaluer, et sa participation à tout autre projet ou programme ne doit pas être susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts lors de l'évaluation.

- Critères de sélection

- Adéquation des domaines de compétence des membres de l'équipe avec le domaine d'intervention concerné.
- Expérience attestée des membres de l'équipe dans leur domaine d'intervention respectif.
- Expérience de l'équipe dans la zone géographique concernée par l'évaluation.
- Qualité de la méthodologie proposée :
 - compréhension des termes de références et du sujet à traiter ;
 - connaissances spécifiques en matière d'évaluation.
- Qualité rédactionnelle et qualité de la présentation.

MODALITES DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Le dossier de soumission d'une proposition comporte :

- La proposition technique et financière
- Le CV de chaque membre de l'équipe et présentation des organismes partenaires
- Preuve de l'existence légale des organismes partenaires et le n° d'identification bancaire de l'organisme qui doit percevoir le financement.

La proposition technique et financière comprend :

- un exposé de la compréhension de la problématique de l'évaluation ;
- une description des méthodes envisagées pour apporter des réponses aux questions posées par l'évaluation (méthodes de collecte et de traitement des données, instruments de mesure des résultats et effets, méthodes d'analyse) ;
- un plan de travail détaillé, décrivant chaque activité à mener et ses objectifs, et indiquant la répartition des tâches au sein de l'équipe ;
- un calendrier prévisionnel indiquant clairement le début et la fin prévue de chacune des activités décrites dans le plan détaillé ;
- un budget global prévisionnel répartissant les dépenses par grands postes de dépenses (ressources humaines, transport et séjour, documentation, autres dépenses courantes, etc.) et par étape de travail ;
- une présentation de l'équipe décrivant les compétences et expériences de chacun de ses membres.

Le dossier complet doit être envoyé en 6 exemplaires papier et sous forme électronique à l'adresse suivante avant le 31 janvier 2002 à minuit, cachet de la poste ou date de l'envoi électronique faisant foi :

M. Jack Batho
Directeur de la Programmation et de l'évaluation
Agence Intergouvernementale de la Francophonie
13, quai André Citroën
75010 Paris
Tél : 33 1 44 37 33 29/56
Fax : 33 1 44 37 33 86
jack.batho@francophonie.org

Pour des renseignements complémentaires concernant l'appel d'offre, contacter
Isabelle Sannière au 33 1 44 37 32 15 ou Laurence Arnould au 33 1 44 37 71 81.

Site du Fonds francophone des inforoutes
<http://www.francophonie.org/fonds>



ANNEXE 2 — MODÈLE LOGIQUE DU FFI

Modèle logique du fonds	
Mission	
Favoriser l'intégration dans la société de l'information des pays francophones pour réduire le fossé entre les pays du Nord et du Sud et pour améliorer le sort de tous et, en particulier, des moins favorisés	
Cible d'intervention	
Tous les pays ayant le français en partage	
Objectifs	
Objectif général : Permettre l'accroissement de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le renforcement des compétences locales dans le but d'assurer une présence permanente francophone dans les grands secteurs de l'activité économique, éducative, culturelle, scientifique et technique au service du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie	
Objectifs spécifiques <ul style="list-style-type: none"> • Démocratiser l'accès aux inforoutes • Développer l'aire d'éducation, de formation et de recherche • Renforcer l'aire de création et de circulation des contenus francophones • Promouvoir une aire de développement économique et social 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une vigie francophone • Sensibiliser les jeunes, les producteurs et les investisseurs • Assurer une présence concertée des francophones dans les instances internationales chargées du développement des inforoutes
Nature de l'intervention	
Le FFI vise le financement de projets conçus et réalisés en partenariat multilatéral : des subventions sont attribuées aux promoteurs dont le projet a été retenu après un processus d'évaluation basé sur des critères d'admissibilité bien établis	
Intrants	
Ressources financières : les crédits du Fonds francophone des inforoutes sont versés par les États et Gouvernements francophones qui le désirent Ressources humaines : un gestionnaire principal qui est assisté dans ses fonctions par une équipe : une secrétaire et assistante de gestion, une responsable du suivi et de l'évaluation des projets et du volet « Jeunes ». L'équipe permanente est suivie par le Comité francophone des inforoutes, qui agit comme l'organe de pilotage et l'instance de décision du Fonds, et est appuyée par des experts francophones chargés de fournir un avis sur chaque projet reçu.	
Activités de production	
<ul style="list-style-type: none"> • Informations générales sur le programme • Publicité pour les appels à propositions • Aide à la conception de projets • Processus d'évaluation des projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de la comptabilité du Fonds • Suivi des projets suite à la remise des rapports d'étape et final remis par les bénéficiaires, entretiens avec des experts et professionnels locaux • Rédaction de bilans
Extrants	
<ul style="list-style-type: none"> • Site Web du FFI • Guide du proposant et conseil circonstancié à la conception 	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution de subventions aux promoteurs de projet retenus • Bilans informatifs sur les appels ayant eu lieu
Résultats à court et moyen termes	
<ul style="list-style-type: none"> • Production de nouveaux contenus numériques francophones accessibles au plus grand nombre de personnes • Développement de l'éducation, de la formation et de la recherche par les techniques d'information et de communication • Support au développement économique et social • Appropriation et sensibilisation aux TIC de la jeunesse, de groupes spécifiques et de la communauté • Appui à une présence francophone dans les milieux de la régulation des TIC 	
Résultats à long terme	
Appropriation des applications technologiques Développement des compétences et des savoirs faire en matière de TIC	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la diversité culturelle • Accroissement de la présence du français sur l'Internet • Encouragement à l'utilisation du français



ANNEXE 3 — LISTE DES PROJETS VISITÉS SUR LE TERRAIN

Titre du projet
Réseau des images francophones Sud-Nord
Mémoire vive
Inforoutes du patrimoine
Pôle de commerce du Sénégal
Nourritures inconnues d'Afrique
Inter-Dev, Réseau d'information au service des opérateurs locaux de développement
Éditeurs francophones en ligne
TELETP sur les systèmes automatisés
Contribution à la mise en place de la télé-enseignement et visioconférence
Serveur en réseau de métadonnées environnementales par Internet
Équateur
In-terre-actif
Bibliothèque électronique - enseignement supérieur et la recherche en informatique
Le club des ethnologues en herbe
Informatisation des herbiers
Les fruits du Baobab
Entreprendre en ligne
EVE-Environnements virtuels pour enfants
Internet-outil de mutualisation et de compétences entre femmes
Réseau de la jeunesse d'Afrique pour un développement humain durable
Caricature francophone



ANNEXE 4 — LISTE DES SITES WEB ÉVALUÉS

Titre du projet
Map Mondes
Réseau des images francophones Sud-Nord
Afrique virtuelle francophone
Mémoire vive
Inforoutes du patrimoine
Espace juridique francophone
ACCPUF-Association des Cours constitutionnelles ayant le français en partage
Juris International
PlaNet-les TIC au service de la micro-finance
Éconafrique net
Pôle de commerce du Sénégal
Nourritures inconnues d'Afrique
Inter-Dev, réseau d'information au service des opérateurs locaux de développement
Éditeurs francophones en ligne (ÉFEL)
Publication électronique des thèses
SFRS-Service du film de recherche scientifique
Centre télématique de ressources sur les technologies à faible coût en eau
RELIEF-Réseau de liaison et d'échanges de l'information environnementale
Serveur en métadonnées environnementales
Inforoutes au féminin en Afrique
LEAWEB-Lecture, écriture, activités sur le Web
In-terre-actif
Yinternet.org-Projet coopération jeunes sur le web
ISTRA-AT-INFOROUTES-Images scientifiques et techniques en agriculture tropicale
Courrier des Balkans
Internet de la presse francophone
FRANCOMPRESSE-Plate-forme d'échange d'informations de la presse francophone
Caducee.net-Plate-forme d'information et d'échanges en santé
Anesthésie loco-régionale francophone
Politiques et stratégies en tourisme-cours international de formation à distance
Forum d'information en ligne sur l'industrie musicale
Centre d'information et de documentation artistique et culturelle
Toile métisse
CICIBA
ISONI-Information solidaire sur les négociations internationales
Systèmes tutoriels intelligents interactifs en sciences de l'ingénieur
Le club des ethnologues en herbe
Contes en farandoles dans les pays de la Francophonie
Mise en place d'une bibliothèque électronique francophone pour l'Asie-Pacifique
Constitution d'une médiathèque et bibliothèque électronique sur l'Océan indien
Les inforoutes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
Centre de veille sur les handicaps
Informatisation des herbiers
Les fruits du Baobab
Surdinet-Réseau éducatif pour jeunes sourds francophones
VIGIEF
Cybergrin
Entreprendre en ligne
EVE-Environnements Virtuels pour Enfants
Fragments du monde
Formation et information médicales francophones
Cyber-Griot sous l'arbre à palabres
INTERNET-Communication inter îles entre les jeunes Comoriens
Mot@Mots.org
Caricature francophone
Boîtes à Rythmes Vodun



ANNEXE 5 — MODÈLE CAUSAL

Modèle causal : Résultats et impact des projets

